

Rapport annuel 2014

Table des matières

Faits saillants _____	1	Les technologies de l'information _____	25
En un coup d'œil _____	3	Frais d'administration et de gestion _____	26
Principaux indicateurs financiers _____	3	Les placements _____	28
Message du président _____	4	États financiers _____	43
Mot du directeur général _____	6	Comités et partenaires _____	74
Situation financière du RRUQ _____	8	Fédération des retraités de l'Université du Québec _____	75
Profil des participants _____	12	Principaux conseillers externes _____	76
Service à la clientèle _____	16	Gestionnaires de portefeuilles _____	77
La gouvernance _____	17	Calendrier des assemblées annuelles 2015 _____	78
Rapport des comités _____	21		
Les ressources humaines _____	24		

Faits saillants

ÉVALUATION ACTUARIELLE

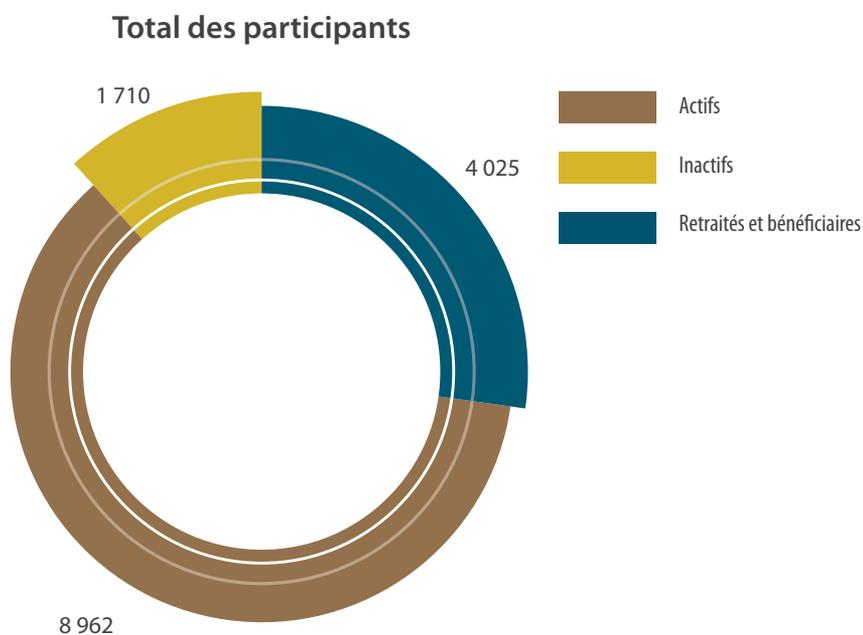
- L'estimation du ratio de capitalisation au 31 décembre 2014 est égale à **99,4%**
- Le taux de cotisation au Régime a été augmenté à **21,3%** du salaire en date du 1^{er} janvier 2015
- Le passif des retraités représente **48%** du passif total
- La pleine indexation est accordée sur les rentes en versement pour le service avant 2005
- La pleine indexation des rentes en versement pour le service après 2005 est suspendue en raison de l'existence d'un déficit de capitalisation, elle a été accordée jusqu'au 30 juin 2009

PLACEMENTS

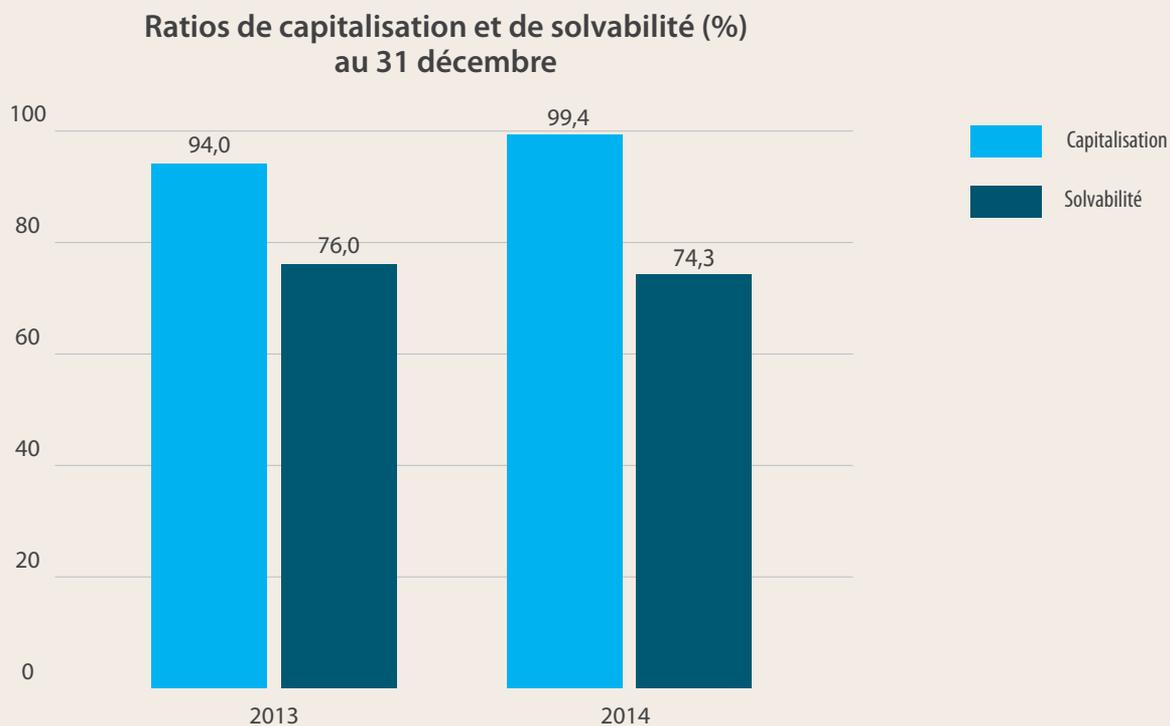
- Rendement brut de **11,33%**
- Actifs sous gestion de **3,4 G\$**
- Au cours des 4 dernières années, la gestion active a procuré une valeur ajoutée annualisée de **0,98%** de plus que le portefeuille de référence, ce qui représente près de **109 millions \$**

En un coup d'œil

Le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) s'adresse aux employés des établissements de l'Université du Québec (UQ) et à quelques autres employeurs qui ont des liens avec l'UQ. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées basées sur les cinq années les mieux rémunérées de la carrière du participant. La rente versée est égale à 2 % par année de service et elle est coordonnée, c'est à-dire ajustée à 65 ans pour tenir compte des prestations du Régime de rentes du Québec.



Principaux indicateurs financiers



Message du président



André G. Roy
Président du Comité
de retraite

« Rendement global
sur les actifs du RRUQ
de 11,33 % pour 2014 »

Madame, Monsieur,

L'année 2014 a été marquée par de très bons rendements tant du côté des places boursières que du côté des portefeuilles obligataires. La force du dollar américain relativement à la devise canadienne a contribué à la valorisation de nos portefeuilles d'actions étrangères, tandis que la baisse des taux d'intérêt a été favorable à l'augmentation des valeurs marchandes des obligations. Cela s'est traduit par un rendement global sur les actifs du RRUQ de 11,33 % pour 2014, en ligne avec le rendement de notre portefeuille de référence. Il s'agit d'une troisième année consécutive avec un taux de rendement supérieur à 10 %. Sur une période de quatre ans, le rendement annualisé du Régime se situe à 9,52 % avec une valeur ajoutée moyenne de 0,98 %, ce qui dépasse les attentes de notre politique de placement. La section sur les placements présente en détail les rendements des diverses catégories d'actifs.

La révision de la politique de placement, amorcée par le Comité de placement en 2013, a été complétée en début de 2014 et approuvée par le Comité de retraite à la réunion tenue le 1^{er} mai. Les changements seront intégrés graduellement à nos portefeuilles et à nos stratégies de placement.

En septembre 2014, le Comité de retraite a approuvé le dépôt auprès des autorités concernées de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 préparée par les actuaires externes du RRUQ. Conformément à l'application de la politique de financement du RRUQ, le taux de cotisation a été augmenté de 18,1 % à 21,3 %, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2015. L'augmentation de ce taux permettra certainement de mieux sécuriser les bénéficiaires du Régime.

En 2008, le RRUQ s'est doté d'un outil de gestion des risques efficace en développant son premier profil de risque intégré. Celui-ci a été actualisé en 2014. Pour ce faire, un groupe de travail a été formé. Il était composé des six membres du Comité exécutif, des présidents des sous-comités du Comité de retraite ainsi que du Comité de direction et de certains professionnels du Secrétariat. Le Comité de retraite a reçu favorablement le rapport du groupe de travail à la réunion de décembre 2014. La révision du profil de risque intégré se fera dorénavant à tous les deux ans.

Les résultats de la mise à jour du profil de risque intégré seront un intrant important pour développer le nouveau plan stratégique 2015-2018 du RRUQ. Les travaux à cet effet ont d'ailleurs été amorcés, en fin de 2014, par un groupe de travail composé des mêmes personnes qui ont révisé le profil de risque intégré. Les résultats de cette planification stratégique seront partagés avec les membres du Comité de retraite en juin prochain. Cette planification stratégique guidera le développement des plans d'affaires annuels du RRUQ et les actions du Comité de retraite pour les trois prochaines années.

REMERCIEMENTS

À chaque année, des membres du Comité de retraite quittent leur fonction. Certains avec plusieurs années de dévouement et d'implication. L'année 2014 n'a pas fait exception à la règle. Je tiens, personnellement et au nom de tous les confrères, à remercier tous ceux et celles qui nous ont quitté. Je souhaite la bienvenue au sein du Comité à leurs remplaçants.

En particulier, je me dois de souligner le départ de Gilles Picard, le 1^{er} décembre 2014, qui présidait le Comité de retraite depuis plus de 5 ans, soit depuis septembre 2009. Il a été membre du Comité exécutif et du Comité de retraite pendant 9 ans. Gilles, merci pour ton engagement au cours de toutes ces années. Ta maîtrise des dossiers et ta facilité à vulgariser les enjeux auront marqué ton passage au sein du Comité de retraite.

Enfin, je veux remercier tous les membres du Comité de retraite et des sous-comités pour leur contribution à nos travaux. Je remercie également le directeur général du RRUQ et tous les employés du Secrétariat pour leur travail et leur support de tous les instants. Le travail et la collaboration de tous sont essentiels au bon fonctionnement de la gestion et de l'administration du Régime.

Le Président,



André G. Roy

Mot du directeur général

« Le ratio de capitalisation s'établit à 99,4 % au 31 décembre 2014 »

Chers membres,

Le ratio de capitalisation s'est redressé en 2014 à la suite d'une troisième année consécutive de bon rendement. Grâce à une performance sur les actifs de 11,33 % soit un gain important par rapport au rendement requis sur le passif du Régime, le ratio de capitalisation s'établit à 99,4 % au 31 décembre 2014, en hausse de 5,4 % au cours des 12 derniers mois.

Mais attention, il y a encore des risques. Comme mentionné dans le rapport annuel de l'an passé, la théorie d'un cycle de quatre ou cinq ans du rendement des véhicules de placement annoncerait une moyenne de rendement plus modeste pour les deux prochaines années. En fait, il faut s'attendre à un recul du ratio de capitalisation au courant de cette période.

La base de capitalisation ne tient pas compte d'un déficit additionnel de 198 M\$ lié à la promesse de pleine indexation des rentes accumulées pour la participation depuis 2005. La section du rapport sur la situation financière du RRUQ traite de façon plus exhaustive de cet élément qui est considéré dans l'évaluation actuarielle propre au RRUQ, soit la base «Revue», tel que défini par la politique de financement du RRUQ.

Après le dépôt du rapport du Groupe de travail sur le financement et la pérennité du RRUQ (le GTFP, mis sur pied par le Comité de retraite) en juillet 2013 à la Table réseau, celle-ci a commencé des travaux de réflexion sur les changements à apporter au règlement du Régime pour assurer à long terme la pérennité d'un régime à prestations déterminées répondant aux besoins des employés du réseau de l'Université du Québec en tenant compte des capacités de payer des employés eux-mêmes et des employeurs. Par ailleurs, en septembre 2014, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a indiqué que les régimes de retraite du secteur universitaire pourraient faire l'objet prochainement, eux aussi, comme il fut le cas en 2014 pour les régimes du secteur municipal, d'une loi spécifique visant à favoriser la santé financière et la pérennité des régimes à prestations déterminées.

Dans la foulée des changements à venir, il apparaît opportun de rappeler l'interaction entre les trois grandes politiques qui guident la gestion d'un régime de retraite :

- la politique de prestations (le Règlement du régime),
- la politique de financement, et
- la politique de placement.

Dans un environnement de taux d'intérêt bas et appelé à rester relativement bas, les attentes de rendement à long terme doivent rester relativement modestes, ne permettant pas de relever les taux d'intérêt utilisés pour évaluer le passif actuariel. Le défi de générer un rendement adéquat demeure grand et c'est la raison pour laquelle la politique de placement du RRUQ prévoit une allocation importante dans les véhicules de placement non traditionnels qui améliorent la relation risque-rendement du portefeuille sans négliger l'appariement avec le passif du Régime.

Les deux autres politiques, soit la politique de prestations et la politique de financement, sont interreliées de façon pratiquement implicite, car la détermination du taux de cotisation dépend non seulement des marges de conservatisme ou de sécurité qu'il est souhaitable de se donner pour stabiliser justement les cotisations dans le temps, mais avant tout, le taux de cotisation dépend des bénéfices promis ou garantis par le règlement du régime.

Votre tout dévoué,

Alain Vallée



Directeur général du RRUQ



Alain Vallée
Directeur général

Situation financière du RRUQ



Eve Belmonte
Directrice de l'actuariat

Rôle de la direction de l'actuariat

- Administrer et appliquer les dispositions du Régime
- Offrir à la clientèle (employés, retraités et employeurs) un service de haute qualité et effectuer les calculs et le traitement des prestations du Régime
- Conserver, en collaboration avec les employeurs, des données de participation fiables
- S'assurer du maintien d'une politique de financement optimale

Une disposition particulière du RRUQ concerne l'indexation des rentes : les rentes accumulées avant 2005 comportent une garantie de pleine indexation à l'Indice des prix à la consommation (IPC) et les rentes accumulées depuis 2005 comportent une garantie d'indexation à l'IPC - 3%. Depuis que la garantie d'indexation a été modifiée en 2005, le taux de cotisation a continué de refléter

l'objectif de verser la pleine indexation de toutes les rentes accumulées et pour ce faire, une réserve pour indexation a été créée. Le Règlement du Régime prévoit que la pleine indexation des rentes accumulées depuis 2005 est versée uniquement lorsque la situation financière du Régime le permet, c'est-à-dire lorsque la réserve pour indexation comporte les sommes nécessaires.

ÉVALUATION ACTUARIELLE STATUTAIRE

Bases d'évaluation statutaire

Capitalisation

- Hypothèse de continuité du Régime
- Financement ordonné à long terme
- Le taux d'intérêt pour calculer le passif dépend du rendement espéré de la Politique de placement

Solvabilité

- Hypothèse de terminaison du Régime
- Le taux d'intérêt pour calculer le passif varie à chaque évaluation (basé sur les obligations à long terme du gouvernement du Canada)

L'évaluation actuarielle enregistrée auprès de la Régie des rentes du Québec (RRQ) (évaluation statutaire) doit présenter la situation financière du Régime selon deux bases de calcul : la capitalisation et la solvabilité. L'évaluation statutaire tient compte

uniquement de l'indexation garantie du Régime, c'est-à-dire :

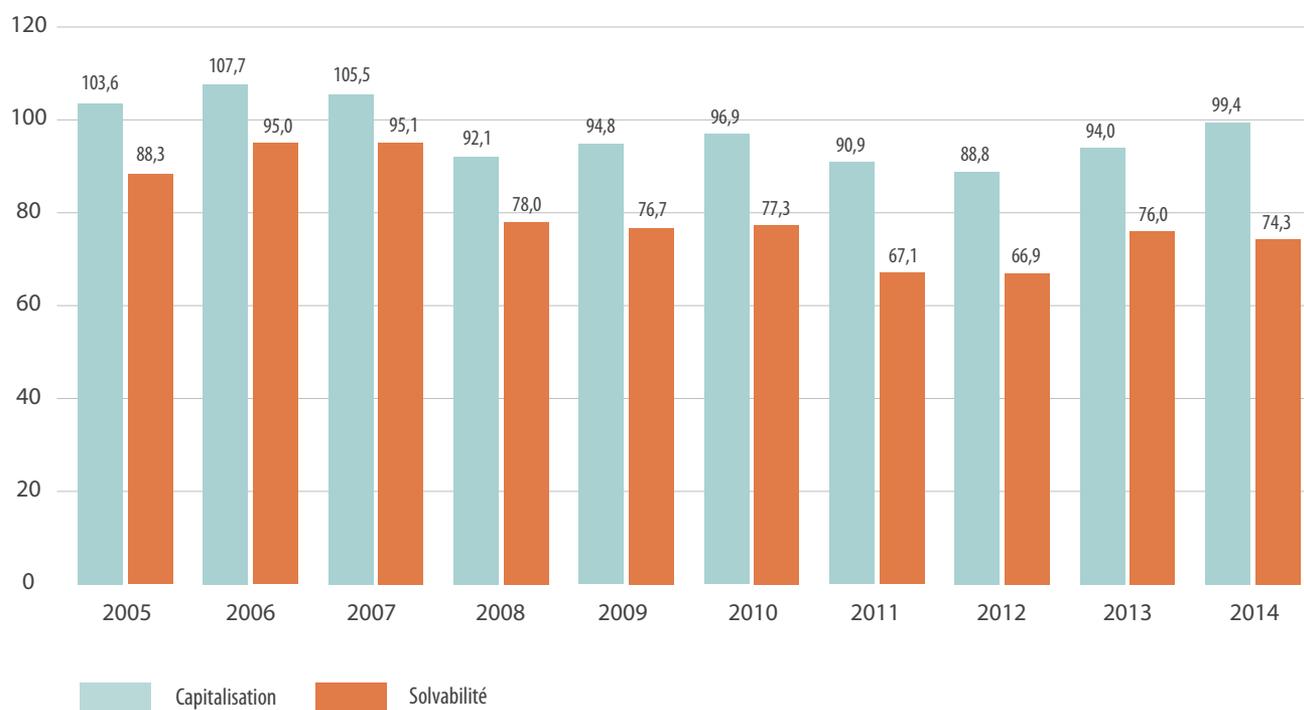
- Rentes accumulées avant 2005 : indexation annuelle à l'IPC
- Rentes accumulées après 2004 : indexation annuelle à l'IPC - 3%

Le graphique suivant présente un historique des ratios de capitalisation et de solvabilité pour les dix dernières années.

Ce graphique démontre que le ratio de capitalisation du Régime s'est amélioré depuis le 31 décembre 2013 grâce au rendement de la caisse de 11,33 % en 2014. Ainsi, le taux de capitalisation du Régime s'élève à 99,4 % au 31 décembre 2014, comparativement à 94 % au 31 décembre 2013. Un déficit de capitalisation de 19 millions \$ subsiste toutefois au 31 décembre 2014.

De son côté, le degré de solvabilité du Régime s'est légèrement détérioré en 2014, malgré les bons rendements, puisque les taux d'intérêt long terme ont diminué d'environ 1,0 % depuis le 31 décembre 2013.

Historique des ratios de capitalisation et de solvabilité (%) au 31 décembre



REVUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En plus de l'évaluation statutaire, le RRUQ produit chaque année la Revue de la situation financière. La Revue a pour objectif :

- D'établir la cotisation requise permettant de financer la pleine indexation des rentes pour tout le service (avant et depuis 2005) et pour tous les participants ; et
- D'établir le montant de la réserve pour indexation disponible afin de verser la pleine indexation des rentes accumulées depuis 2005.

Ainsi, le passif actuariel de la Revue est calculé en présumant que toutes les rentes sont pleinement indexées à l'IPC (avant 2005 et après 2004).

Le tableau ci-dessous compare les résultats de la Revue au 31 décembre 2014 à ceux des deux années précédentes :

31 DÉCEMBRE

(MILLIONS DE \$)	2014	2013	2012
ACTIF			
VALEUR MARCHANDE	3 386,0 \$	3 066,4 \$	2 673,5 \$
AJUSTEMENT*	(208,1 \$)	(116,3 \$)	76,3 \$
VALEUR LISSÉE DE L'ACTIF	3 177,9 \$	2 950,1 \$	2 749,8 \$
PASSIF ACTUARIEL			
PARTICIPANTS ACTIFS ET INVALIDES	1 730,7 \$	1 679,6 \$	1 576,6 \$
RETRAITÉS ET CONJOINTS SURVIVANTS	1 660,9 \$	1 529,3 \$	1 382,8 \$
PARTICIPANTS INACTIFS AVEC DROITS ACQUIS	55,4 \$	52,4 \$	49,7 \$
PASSIF ADDITIONNEL POUR INDEXATION CONDITIONNELLE	198,0 \$	171,6 \$	146,1 \$
TOTAL	3 645,0 \$	3 432,9 \$	3 155,2 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT)	(467,1 \$)	(482,8 \$)	(405,4 \$)
RATIO	87,2%	85,9%	87,2%
EXCÉDENT (DÉFICIT) SUR VALEUR MARCHANDE	(259,0 \$)	(366,5 \$)	(481,7 \$)
MOINS: PASSIF ADDITIONNEL POUR INDEXATION CONDITIONNELLE	198,0 \$	171,6 \$	146,1 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) SUR VALEUR MARCHANDE AVANT CONSTITUTION DE LA RÉSERVE POUR INDEXATION	(61,0 \$)	(194,9 \$)	(335,6 \$)

* Aux fins de la Revue de la situation financière, les gains et les pertes d'investissement sont reconnus sur une période de cinq ans afin de stabiliser le taux de cotisation.

Les résultats de la Revue de la situation financière au 31 décembre 2014 indiquent un déficit sur valeur marchande de 259,0 millions \$, incluant un déficit de 198,0 millions \$ lié à la « promesse » de pleine indexation des rentes accumulées depuis 2005.

À l'heure actuelle, il n'est pas prévu que ce déficit additionnel de 198,0 millions \$ soit pleinement financé par des cotisations additionnelles à court terme. Son financement serait plutôt réalisé, en partie du moins, par des gains actuariels

(des gains actuariels sont observés lorsque l'expérience du Régime est favorable, comparativement aux hypothèses utilisées, par exemple si le rendement de la caisse dépasse les attentes).

INDEXATION

Puisque le Régime présente un déficit de capitalisation avant constitution de la réserve pour indexation, l'indexation conditionnelle des crédits de rente accumulés après 2004 ne peut être accordée en 2015. Ainsi, cette année, seuls les crédits de rente accumulés avant 2005 pourront être indexés à l'IPC, soit à un taux de 1,8%. Pour ce qui est des crédits de rente accumulés après 2004, ils seront indexés uniquement lorsque la réserve pour indexation comportera les sommes suffisantes.

Il est important de noter que la réserve pour indexation ne peut commencer à être constituée tant que subsiste un déficit de capitalisation (ce déficit est de l'ordre de 19 millions \$ au 31 décembre 2014).

De plus, avant de pouvoir utiliser un surplus pour verser l'indexation aux retraités, la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Loi RCR) exige qu'un coussin de sécurité (appelé « provision pour écarts défavorables ») soit constitué. Le coussin de sécurité est constitué des gains qui sont constatés lors d'évaluations actuarielles. Selon les règles actuelles, ce coussin doit atteindre une valeur d'environ 300 millions \$ avant qu'un surplus ne puisse être affecté au versement de l'indexation conditionnelle. Ainsi, il pourrait s'écouler un certain temps avant que l'indexation des crédits de rente accumulés après 2004 ne soit accordée.

TAUX DE COTISATION

En date du 1^{er} janvier 2015, le taux de cotisation au RRUQ a été augmenté

à 21,3% du salaire, financé de façon paritaire par les participants et les employeurs. Cette augmentation du taux de cotisation a été adoptée à la suite de l'enregistrement, en septembre 2014, du rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013. Ce rapport faisait état de la situation financière du Régime qui s'était détériorée depuis l'évaluation actuarielle précédente au 31 décembre 2010. Ainsi, l'augmentation du déficit de capitalisation et l'augmentation du coût du service courant ont justifié l'augmentation du taux de cotisation au Régime. Le taux de cotisation salariale des participants s'établit donc à 10,65% du salaire (il était de 9,05% en 2014) et sert à financer les prestations suivantes :

VENTILATION DE LA COTISATION VERSÉE EN 2015	% DU SALAIRE
COÛT DU SERVICE COURANT (AVEC GARANTIE D'INDEXATION À L'IPC - 3%)	17,1 %
COTISATION ADDITIONNELLE NÉCESSAIRE POUR ACQUITTER LES PRESTATIONS À 100%	0,4%
FINANCEMENT DU DÉFICIT DE CAPITALISATION	3,8%
COTISATION TOTALE VERSÉE	21,3%

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

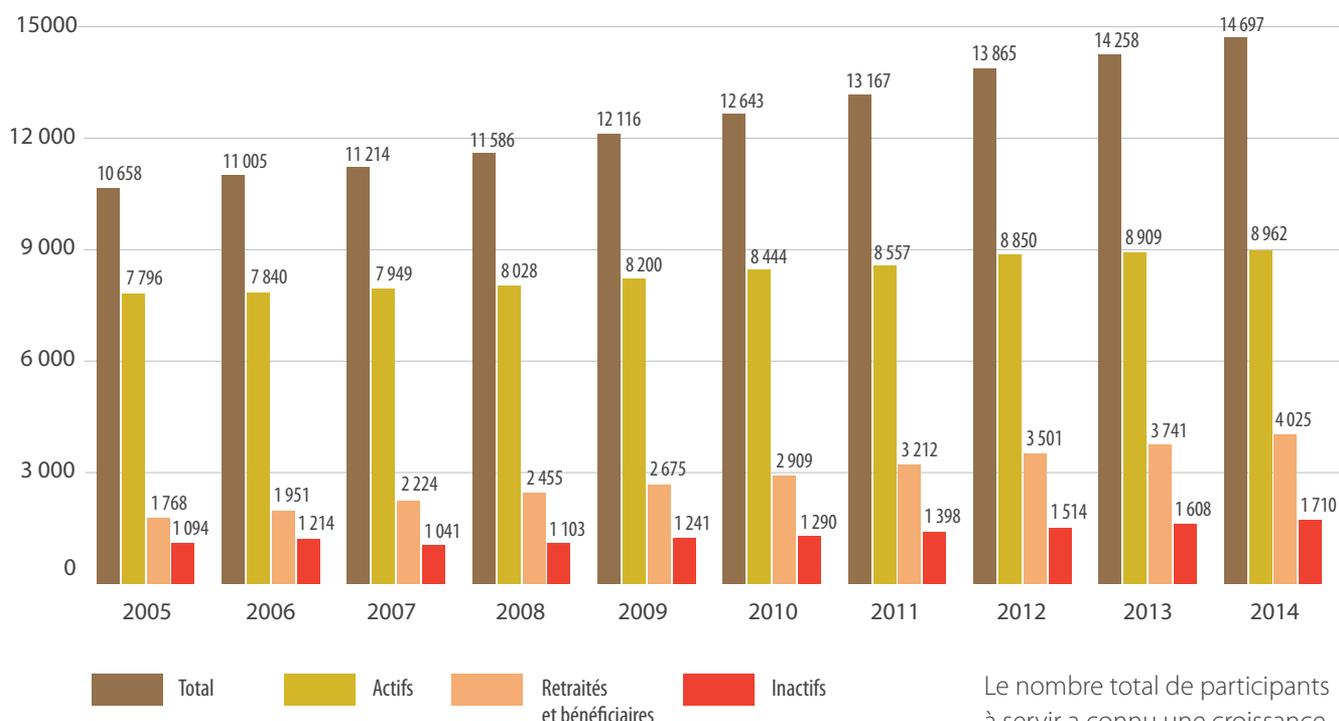
Depuis quelques années, une réflexion sur les régimes de retraite à prestations déterminées (tel que le RRUQ) a été entreprise au Québec. Cette réflexion touche les secteurs public et privé et a mené à l'adoption

de changements législatifs par le gouvernement du Québec. Notamment, en décembre 2014, *la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* a été adoptée. Cette loi établit un cadre servant à restructurer les régimes de retraite municipaux.

Le gouvernement du Québec a indiqué que les régimes de retraite du secteur universitaire pourraient eux aussi faire l'objet d'une loi spécifique très prochainement. Le Comité de retraite du RRUQ suit de près la situation.

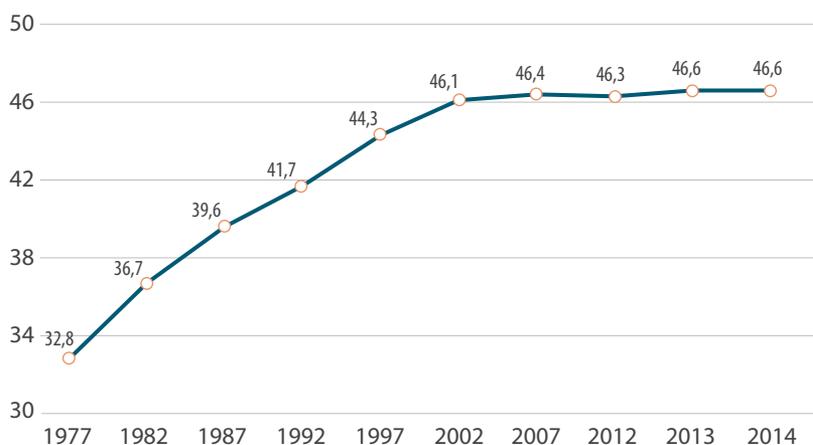
Profil des participants

Evolution du nombre de participants



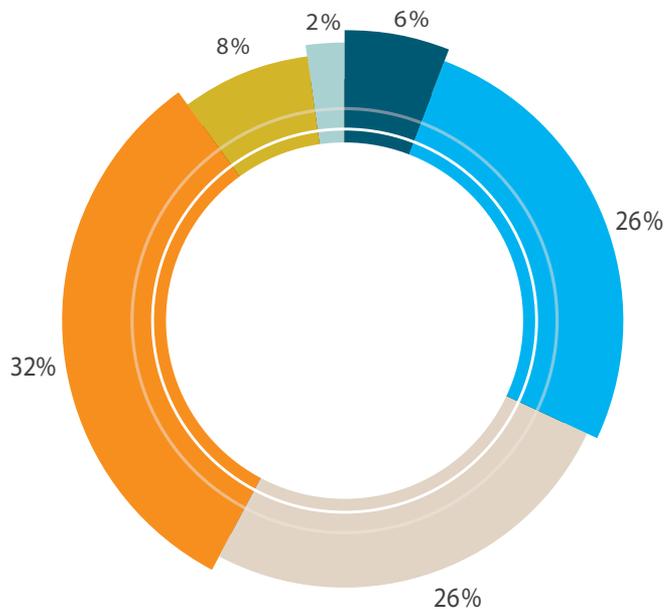
Le nombre total de participants à servir a connu une croissance de 3,1 % en 2014. Le nombre de participants actifs a augmenté de 0,6 %, alors que le nombre de retraités et de bénéficiaires a crû de 7,5 %.

Évolution de l'âge moyen des participants actifs (au 31 décembre)

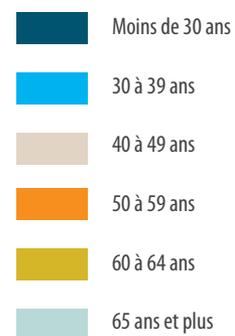


L'âge moyen des participants actifs s'est stabilisé autour de 46,5 années depuis 2002.

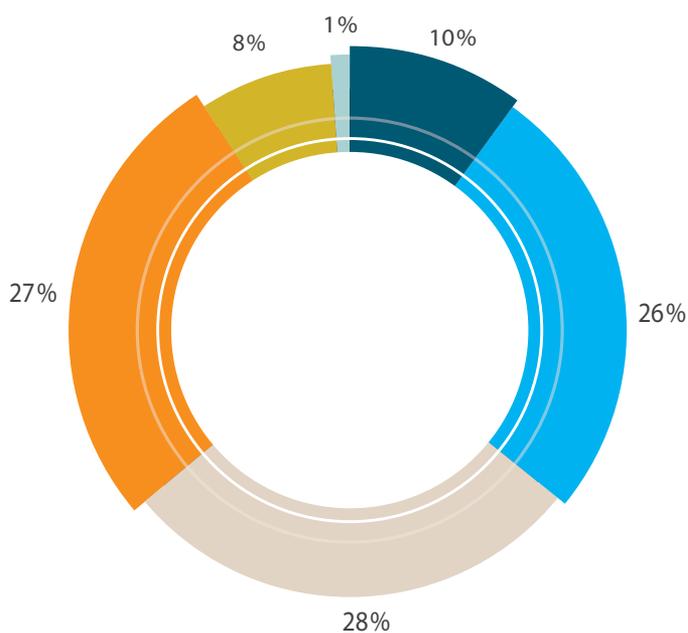
Ventilation des participants actifs par groupe d'âge au 31 décembre 2014



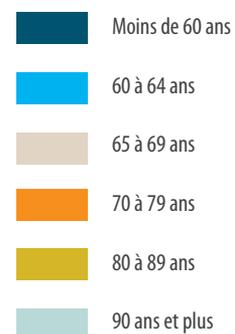
La répartition des participants actifs à travers les groupes d'âge est sensiblement la même qu'en 2013, ce qui explique la stabilité de l'âge moyen.



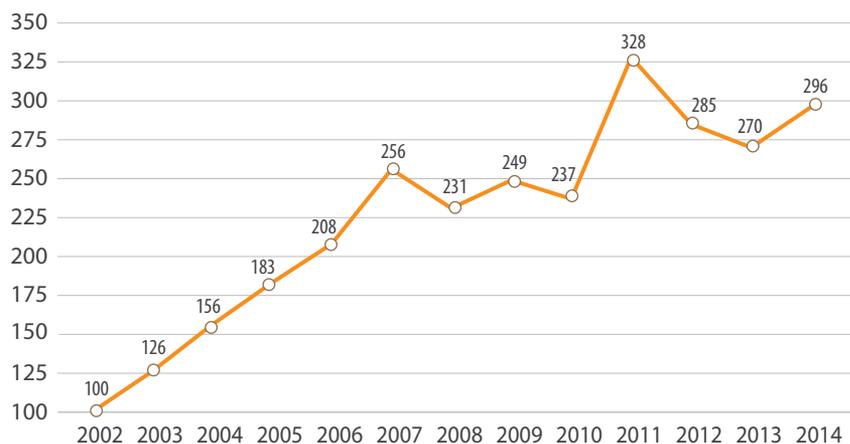
Ventilation des retraités et bénéficiaires par groupe d'âge au 31 décembre 2014



Le groupe de retraités et bénéficiaires âgés de moins de 65 ans représente 36% des 4 025 retraités et bénéficiaires. L'âge moyen des retraités et bénéficiaires s'élève à 68,2 ans.

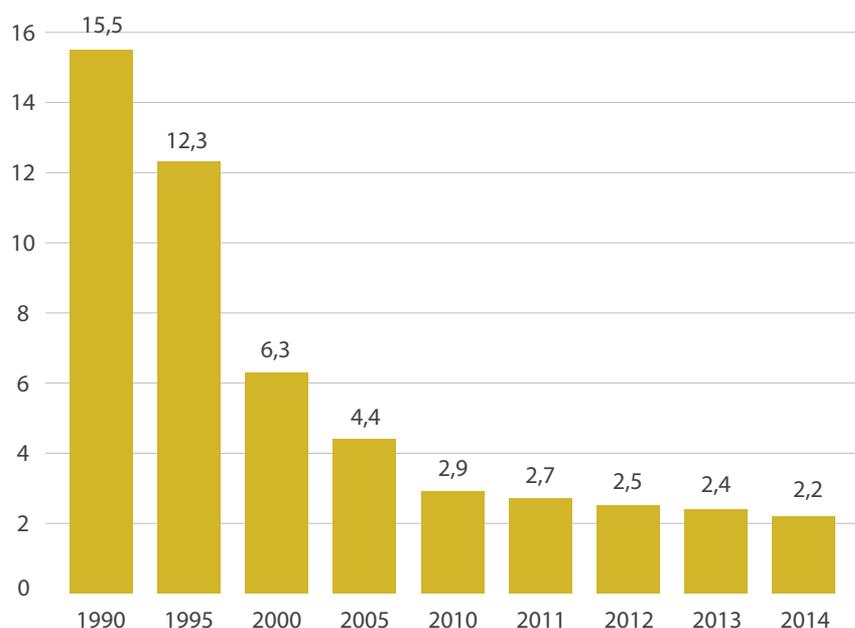


Nouveaux retraités

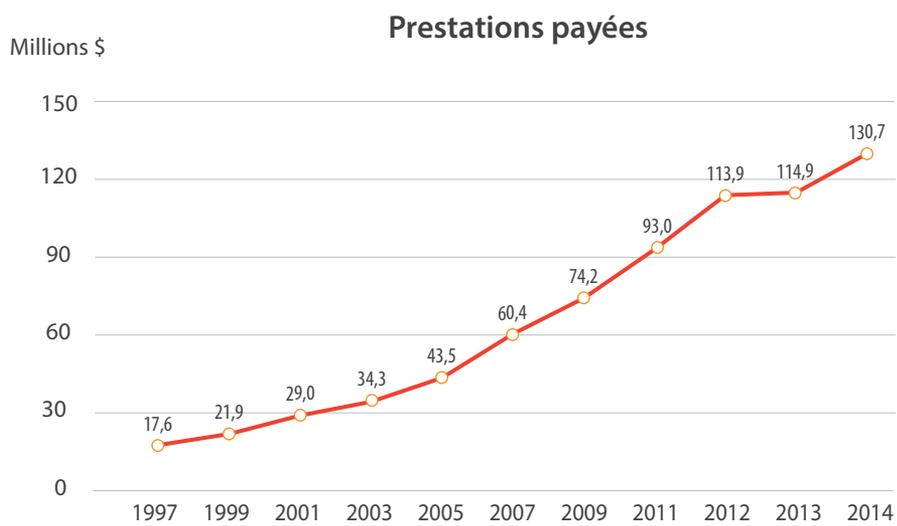
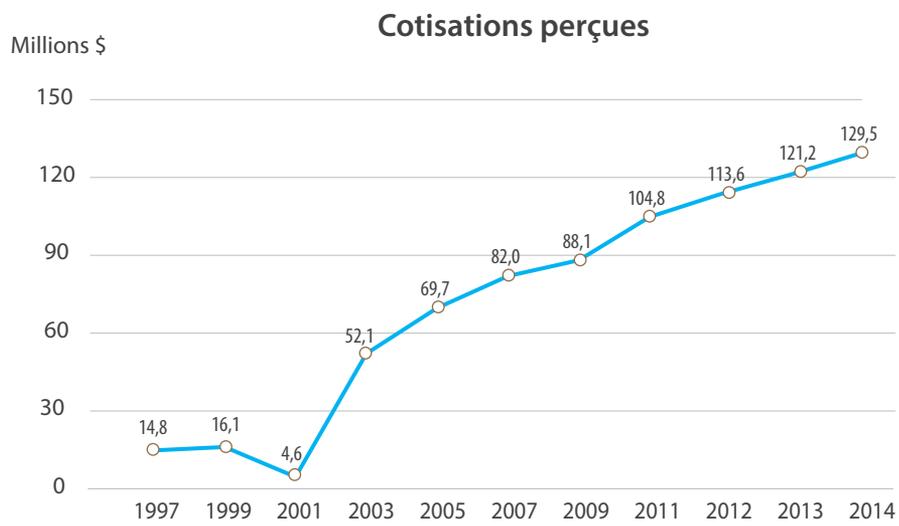


Le nombre de nouveaux retraités avoisine les 300 depuis quelques années.

Ratio du nombre de participants actifs par retraité et bénéficiaire



Un des indicateurs de la maturité d'un régime de retraite est le ratio du nombre de participants actifs sur le nombre de retraités. Étant donné la stabilité des effectifs du réseau de l'Université du Québec, ce ratio est appelé à diminuer au cours des prochaines années, ce qui signifie une augmentation du poids des obligations financières du Régime découlant des retraités et bénéficiaires.



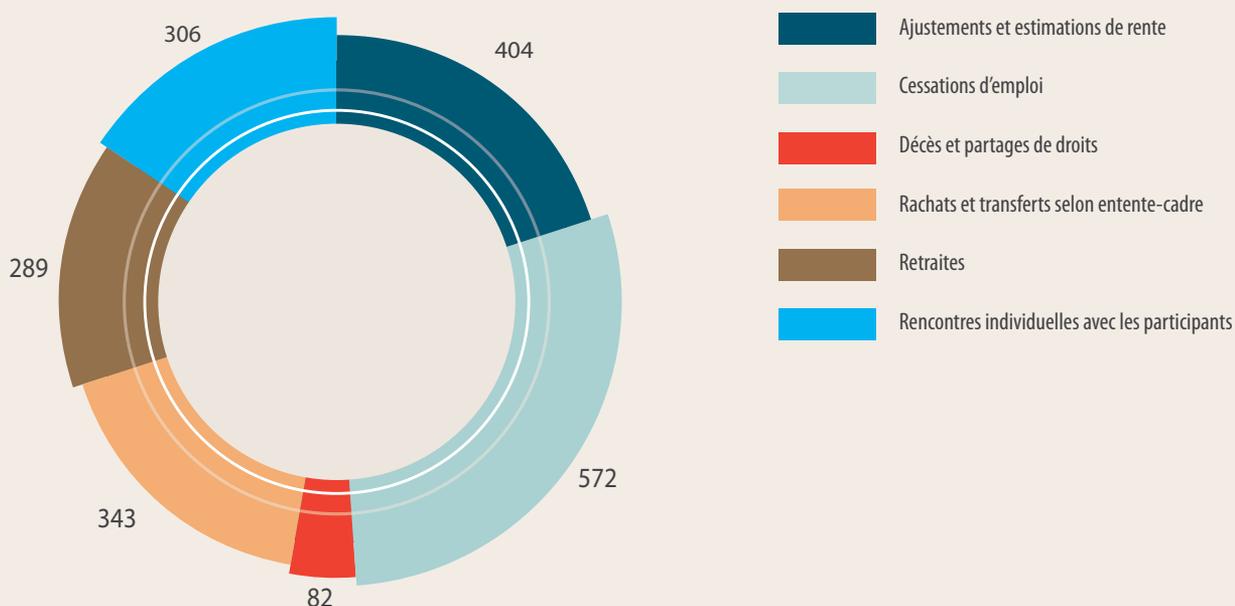
Service à la clientèle

Le Secrétariat travaille directement à répondre aux besoins des participants et des employeurs qui participent au RRUQ. Les services offerts incluent notamment les calculs et les estimations de prestations diverses, les transferts et les rachats, la tenue d'une base de données de participation fiables et complètes ainsi que l'administration du Régime conformément aux lois et règlements applicables. De plus, le Secrétariat propose des rencontres d'information sur le Régime, offertes individuellement ou en groupe, ainsi que des séances de formation à l'intention des employés des services de ressources humaines du réseau.

En 2014, le Secrétariat a reçu 1 996 demandes de service, qui se répartissent comme suit:

Ajustements et estimations de rente:	404
Cessations d'emploi:	572
Décès et partages de droits:	82
Rachats et transferts selon entente-cadre:	343
Retraites:	289
Rencontres individuelles avec les participants:	306

Service à la clientèle



La gouvernance

LA GOUVERNANCE DANS L'ADMINISTRATION DU RÉGIME

Le Comité de retraite est l'administrateur du Régime. Pour réussir à s'acquitter des nombreuses responsabilités qui en découlent, le Comité de retraite délègue certaines fonctions et il donne certains mandats à différents comités, au Secrétariat ou à des fournisseurs de services, le tout, selon des normes qui sont indiquées au Règlement intérieur du Comité de retraite.

Le Règlement intérieur du Comité de retraite prévoit en détail le fonctionnement du Comité de retraite ainsi que le rôle des comités et du Secrétariat. Le Règlement intérieur prévoit également des mesures particulières à l'égard d'autres intervenants, tels que les fournisseurs de services qui collaborent à l'administration du RRUQ.

Seul le Comité de retraite a le pouvoir de modifier son Règlement intérieur. Il peut le modifier à sa guise et à tout moment, sous réserve de certaines priorités accordées au Texte du Régime et à la Politique de placement.

L'IMPORTANCE DES MEMBRES DES COMITÉS DU RRUQ ET DU SECRÉTARIAT

Considérant que le Comité de retraite doit surveiller l'administration du Régime, incluant les fonctions qu'il a déléguées ou mandatées, l'implication des membres du Comité de retraite et des autres comités est essentielle pour assurer la bonne

gouvernance du Régime. Le Régime de retraite de l'Université du Québec bénéficie de l'apport de membres des comités qui possèdent collectivement une multitude d'expériences et de compétences pertinentes pour assumer ce rôle. Le Comité de retraite et les différents comités du RRUQ bénéficient également de l'équipe du Secrétariat pour les soutenir dans leurs diverses fonctions ainsi que dans les opérations courantes relatives à l'administration du Régime. Les autres comités sont : le Comité exécutif, le Comité de placement, le Comité d'audit et le Comité d'éthique et de déontologie.

COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE

Le Comité de retraite est composé de 29 sièges¹ répartis comme suit :

- chacun des 11 établissements du réseau de l'Université du Québec désigne un membre ;
- les employés de chacun des 11 établissements désignent un membre ;
- 4 membres sont élus lors de l'assemblée annuelle :
 - 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants actifs
 - 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants inactifs et bénéficiaires
 - 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants actifs



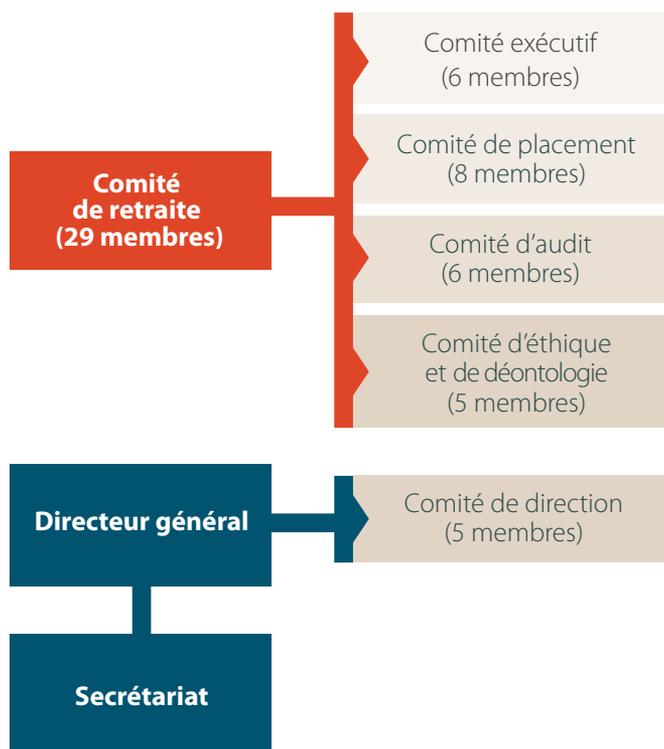
Sylvie Bombardier
Directrice aux affaires
juridiques et à
la gouvernance

- 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants inactifs et bénéficiaires ;
- 2 membres sont désignés par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec ;
- 1 membre indépendant est désigné par le Comité de retraite.

Chaque membre du Comité de retraite agit à titre de fiduciaire, sans représenter aucun autre intérêt que celui des participants actifs, inactifs, retraités et bénéficiaires du Régime.

¹ Voir la liste des membres dans la section « Comités et partenaires », page 76

Dans son ensemble, la structure de gouvernance du RRUQ permet d'assurer une surveillance constante du Régime par toutes les parties impliquées. D'autre part, la communication et la collaboration demeurent indispensables entre les intervenants du Régime de retraite et de la Table réseau de négociation du régime de retraite et des assurances collectives (Table réseau), de même qu'entre le Comité de retraite et l'Assemblée des gouverneurs.



LA GOUVERNANCE AU CŒUR DE L'AVENIR DU RÉGIME

La gouvernance du RRUQ procure un cadre rassurant à travers lequel se poursuivra l'avenir du Régime. Ce cadre permet, par ailleurs, d'assurer le meilleur intérêt des participants actifs, inactifs, retraités et bénéficiaires, tout en favorisant la collaboration entre les intervenants concernés par l'administration du Régime.

La gouvernance du RRUQ occupera une place importante dans la progression du Régime puisqu'elle constitue l'une des quatre sphères de réflexion de la planification stratégique. Cet exercice de planification des activités du Régime, pour les prochaines années, s'est amorcé en 2014 et se terminera en 2015.

SUIVIS DES MODIFICATIONS AU RÉGIME ET COMMUNICATIONS AUX PARTICIPANTS

Aucune modification n'a été apportée au Texte du Règlement du Régime au cours de l'année 2014.

En plus des communications qui sont transmises annuellement aux participants (relevés annuels de participation, avis d'assemblées générales, nominations des membres élus lors de l'assemblée annuelle), les communiqués suivants leur ont été transmis :

- un avis officiel, le 14 avril 2014, sur l'indexation des rentes qui sera appliquée sur les rentes en paiement aux dates d'anniversaire de retraite comprises entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015 inclusivement ;
- deux communiqués, un premier le 18 juin 2014 et un second le 27 novembre 2014, concernant l'augmentation du taux de cotisation au RRUQ à compter de 2015 ;
- un communiqué, le 20 octobre 2014, à l'effet qu'il est désormais possible de communiquer directement avec le Comité d'éthique et de déontologie pour des enjeux concernant l'éthique et la déontologie.

FORMATION DES MEMBRES DES COMITÉS ET DES EMPLOYÉS DU SECRÉTARIAT

Le Comité de retraite encourage toujours ses membres à acquérir de nouvelles connaissances en lien avec l'administration du Régime. Chacun des membres du Comité doit aussi chercher à optimiser sa participation aux réunions du Comité et améliorer sa compréhension des enjeux relatifs à la gestion d'un régime de retraite.

À cette fin, en plus de la formation initiale qui est offerte par le Secrétariat aux nouveaux membres des comités du RRUQ, les membres du Comité de retraite ont pu assister à une journée de formation présentée par le Secrétariat en lien avec les opérations des placements et la situation financière du Régime. Les membres du Comité de retraite ont aussi bénéficié de plusieurs formations proposées par d'autres organismes dont l'*International Foundation of Employee Benefit Plans (IFEBP)*, l'*Institut Canadien de la retraite et des avantages sociaux (ICRA)*, le *Cercle finance du Québec* ou l'*Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP)*.

En plus des formations qui sont aussi offertes aux membres de comités, les employés du Secrétariat suivent régulièrement diverses formations, des conférences ou des webinaires leur permettant de maintenir à jour leurs expertises professionnelles.

Rapport des comités

Le Comité de retraite ainsi que les comités auxquels sont déléguées différentes responsabilités traitent chaque année tous les dossiers qui permettent de confirmer que le rôle de fiduciaire est exercé dans le respect d'une entière gouvernance. On décrit ci-dessous les principales activités de ces comités en 2014.

COMITÉ DE RETRAITE

Au cours des six réunions du Comité tenues en 2014, le Comité de retraite s'est penché, notamment, sur la Revue de la situation financière du RRUQ, le dépôt du rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013, la modification du taux de cotisation du Régime, l'assurance responsabilité des fiduciaires et les délégations de pouvoir. De plus, il a approuvé la révision de

l'Énoncé de la politique de placement proposée par le Comité de placement. Il a aussi pris connaissance des suivis trimestriels du plan d'affaires en plus des dossiers récurrents.

Dans un souci de bonne gouvernance et pour améliorer ses façons de faire, les membres du Comité de retraite procèdent annuellement à une auto-évaluation de leur travail collectif. Encore cette année, les membres ont souligné la bonne organisation du Régime en général. Des commentaires constructifs permettront aussi de prévoir des formations adaptées aux besoins et à la disponibilité des membres des comités.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif a traité plusieurs dossiers en 2014. Il a tenu 8 réunions. Il a discuté de la situation financière du RRUQ, du dépôt de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 et du taux de cotisation au Régime. Il a analysé les hypothèses du taux d'intérêt et de la table de mortalité à retenir pour l'évaluation actuarielle et leurs conséquences sur les modifications à effectuer au taux de cotisation. Il a fait des recommandations au Comité de retraite à ces sujets.

Il a recommandé au Comité de retraite quelques modifications au Règlement intérieur. De plus, quelques modifications au Texte du Régime ont été discutées et recommandées à la Table réseau. Les membres ont aussi convenu

du fonctionnement pour établir le profil de risque intégré 2014 du RRUQ. Ils ont accepté un calendrier de réalisation et ont formé un groupe de travail qui a présenté son rapport au Comité de retraite en décembre 2014.

Le Comité exécutif a décidé de développer un nouveau plan stratégique triennal pour 2015-2018. Il a approuvé un échéancier de réalisation et un calendrier des séances de travail. Il a formé un groupe de travail composé des membres du Comité exécutif, des présidents des sous-comités et de certains employés du Secrétariat (le même groupe que pour la révision du profil de risque intégré). Il s'est adjoint les services d'un consultant externe. Le nouveau plan stratégique sera présenté au Comité de retraite pour adoption en juin 2015.



André G. Roy
Président du Comité de retraite



M. Bernard Gaucher
Vice-président du Comité de retraite

COMITÉ DE PLACEMENT

En 2014, le Comité de placement a tenu cinq réunions. Les membres ont examiné et commenté les différents rapports, notamment l'analyse des résultats, le suivi des gestionnaires et celui de la conformité et du suivi de la Politique de placement et Guide de gestion de l'actif. Ils ont également rencontré les gestionnaires de portefeuille et ils ont fait la révision annuelle de leur performance. Aucun mandat n'a été résilié. Ils ont procédé à l'embauche d'un nouveau gestionnaire d'actions mondiales à faible volatilité. En infrastructures, ils ont approuvé un investissement dans un fonds ouvert et un dans un fonds spécialisé dans l'acquisition de fonds sur le marché secondaire. De plus, en placements

privés, ils ont convenu d'investir dans trois nouveaux fonds et un en immobilier. Les mandats du gardien de valeurs et du gestionnaire d'exercice des droits de vote ont été évalués et reconduits. Les membres ont procédé à l'autoévaluation du Comité de placement. Finalement, dans le cadre de la révision de la Politique de placement, le comité a discuté des structures de gestion ainsi que des changements à apporter au portefeuille de référence. Les modifications à l'Énoncé de la Politique de placement et au Guide de gestion de l'actif ont été présentées au Comité de retraite en mai 2014. Ces dernières ont été approuvées et mises en application à compter du 1^{er} juillet 2014.

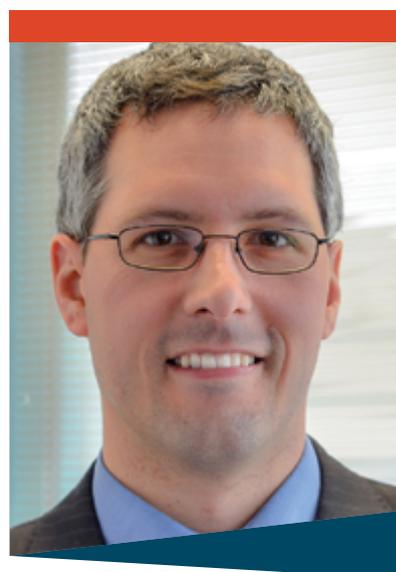


Matthieu Dufour
Président du Comité
de placement

COMITÉ D'AUDIT

En 2014, le Comité d'audit a tenu trois réunions. Dans le respect de son mandat, les faits marquants des activités des membres ont trait aux points suivants: recommander l'approbation des états financiers 2013 au Comité de retraite, recevoir les commentaires des auditeurs externes pour l'exercice 2013, s'assurer du suivi des recommandations effectuées par les auditeurs, analyser et discuter du rapport des auditeurs sur les taux de rendement de 2013,

approuver le plan d'audit externe pour 2014, recevoir et discuter du résultat de la vérification annuelle des données des établissements de 2013, approuver le processus de vérification annuelle des données des établissements pour 2014, analyser et questionner les résultats de la vérification des rentes de 2014 et prendre connaissance des travaux spéciaux effectués par le Secrétariat au cours de l'année 2014.



Martin Roch
Président du Comité d'audit

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

En 2014, le Comité d'éthique et de déontologie (CED) s'est réuni à quatre reprises. Il a en plus tenu une conférence téléphonique. Comme chaque année, le CED a analysé les déclarations d'intérêts et d'antécédents judiciaires des membres des comités ainsi que celles des employés du Secrétariat, de même que les déclarations d'avantages et de cadeaux obtenues. En complément des activités courantes du CED, et à la demande de ce dernier, le site Web public du RRUQ a été ajusté pour inclure une adresse électronique permettant de communiquer directement avec le CED. Le CED s'est également penché sur une demande

particulière d'avis provenant du Comité de retraite sur le rôle de fiduciaire. Concernant la diffusion d'information visant à promouvoir l'éthique et la déontologie, le document de sensibilisation en matière d'éthique et de déontologie, disponible sur le Web public du RRUQ, a été bonifié et d'autres projets de communications à cet effet sont en préparation. Dans son ensemble et de façon positive, l'année 2014 a été empreinte de plusieurs échanges et collaborations sollicités par les différents comités à l'égard du CED. Le CED apprécie la très grande ouverture du RRUQ pour l'éthique et son souci d'établir une étroite collaboration entre les comités du RRUQ.



Jacques Plamondon
Président du Comité
d'éthique et de déontologie

SYNTHÈSE DES RÉUNIONS POUR 2014

	NOMBRE DE RÉUNIONS	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS	TAUX DE PRÉSENCE DES MEMBRES AUX RÉUNIONS
COMITÉ DE RETRAITE	6*	75	81 %
COMITÉ EXÉCUTIF	8	67	100 %
COMITÉ DE PLACEMENT	5	43	93 %
COMITÉ D'AUDIT	3	22	89 %
COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE	5	27	88 %

* Plus une journée de formation.

Les ressources humaines



Julie LeBel
Directrice des services administratifs

DES EMPLOYÉS DU SECRÉTARIAT MOBILISÉS ET ENGAGÉS

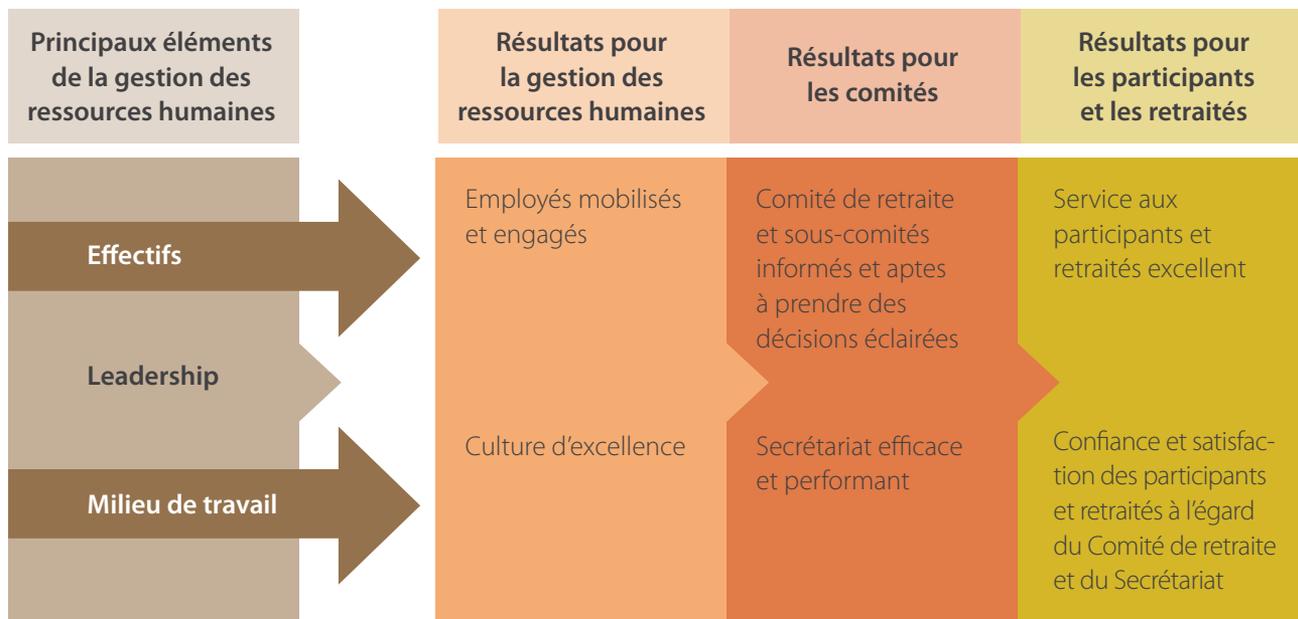
Qu'il s'agisse de répondre à des demandes de renseignements provenant des participants, des retraités ou de membres des comités ou encore, de traiter un dossier de prestation, susciter l'engagement de nos employés est l'une de nos priorités. Grâce à la formation continue, à l'encadrement, au maintien des conditions de travail concurrentielles, des avantages sociaux renouvelés et au leadership efficace, nous nous efforçons de créer un milieu de travail stimulant où les employés peuvent s'épanouir et réaliser tout leur potentiel.

L'apprentissage et le perfectionnement professionnel sont essentiels au renforcement de l'expertise développée au Secrétariat. Le RRUQ investit dans

le perfectionnement des employés en engageant des ressources financières pour la formation et en offrant des occasions d'apprentissage par l'entremise de formation en continu et de tâches en cours d'emploi. Cette année, 33 formations et conférences ont été suivies par le personnel permettant la maintenance de notre savoir et l'acquisition de nouvelles connaissances.

Chaque année, la révision en continu des processus et la mise à jour des descriptions de fonctions font en sorte que les employés connaissent leur rôle et leurs responsabilités. De plus, une solide gestion de l'évaluation individuelle permet de renforcer les concepts de valeur et d'éthique au sein du Secrétariat et est favorable à l'excellence en matière de rendement.

Modèle d'excellence en matière de gestion des ressources humaines pour le RRUQ



Les technologies de l'information

L'EXPERTISE INFORMATIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOS SYSTÈMES

Plusieurs améliorations ont été apportées au système de gestion des processus et de calculs des prestations durant l'année, visant tant le Secrétariat que les établissements ou les participants, et ceci dans le souci constant de maintenir un service efficace et performant. Voici les principales réalisations:

- Ajout d'un outil pour les établissements visant à calculer la cotisation volontaire maximale
- Disponibilité des feuillets fiscaux sur « *Mon dossier* »
- Conformité des communications au participant avec la nouvelle loi fédérale anti-pourriel

- Amélioration des outils servant au processus de vérification annuelle des établissements
- Ajout d'un module de communication, permettant un meilleur suivi des communications du Secrétariat avec un participant (courriels, appels).

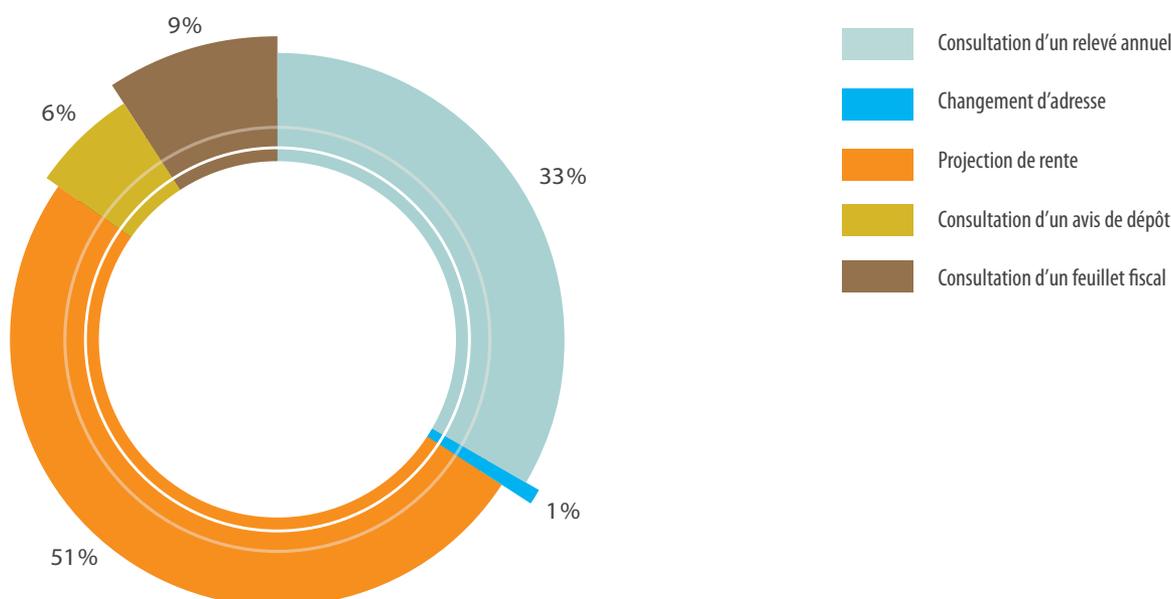
Nous avons également renforcé l'intégration des modifications au système permettant plus d'agilité et d'uniformité dans la livraison de ces nouvelles fonctionnalités.

Au niveau de la sécurité des systèmes, des tests d'intrusions ont été conduits au mois de juin. Ces derniers visaient à pénétrer dans nos infrastructures à la manière d'un pirate informatique ainsi qu'à l'aide d'accès préalablement fournis à nos applications web. Les résultats furent plus que satisfaisants:

aucune intrusion n'a été possible et les recommandations, pour la plupart dans la catégorie des meilleures pratiques, ont été appliquées rapidement, rendant ainsi notre environnement technologique encore plus fiable et disponible.

En 2015, de nouveaux tests d'intrusion seront réalisés, à l'intérieur du périmètre du Secrétariat, cette fois, afin de vérifier que le niveau de sécurité interne est adéquat. Nous continuerons bien entendu de bonifier notre système de gestion et les services en ligne offerts, tout en les adaptant, si besoin, aux divers changements législatifs qui pourraient survenir. Nous introduirons graduellement la conservation numérique des documents dans nos processus visés par l'administration du régime, afin d'en assurer l'intégrité à long terme et d'en améliorer l'accessibilité.

Répartition de l'utilisation des services de "Mon Dossier" (2014)

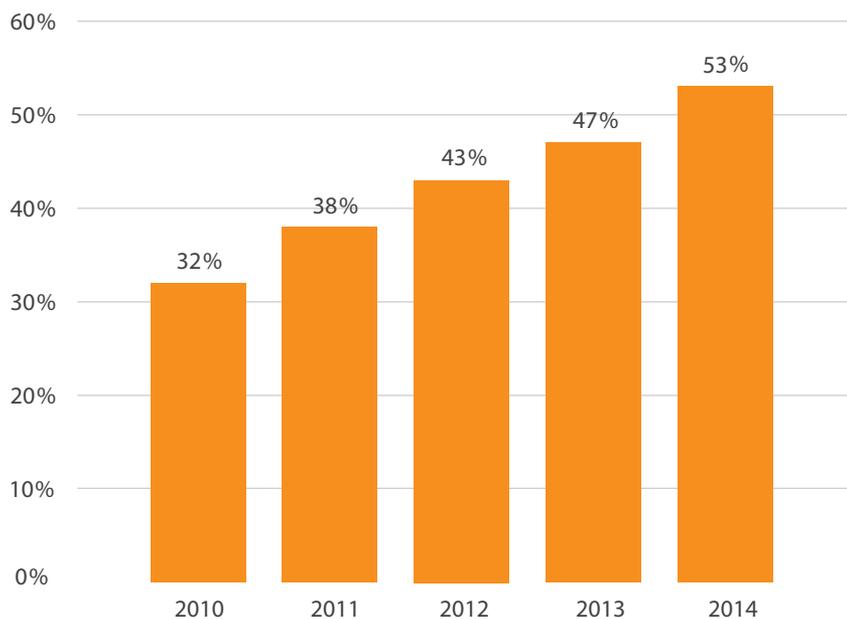


Les retraités utilisent de plus en plus la consultation électronique de nos documents.

33% de plus inscrits à « Mon dossier »

56% de plus inscrits à l'avis électronique de dépôt de leur rente

Nombre de participants inscrits à « Mon Dossier »



Les services en ligne toujours en progression

8% de pages consultées de plus sur notre site Internet

14% de hausse des inscriptions à « Mon Dossier »

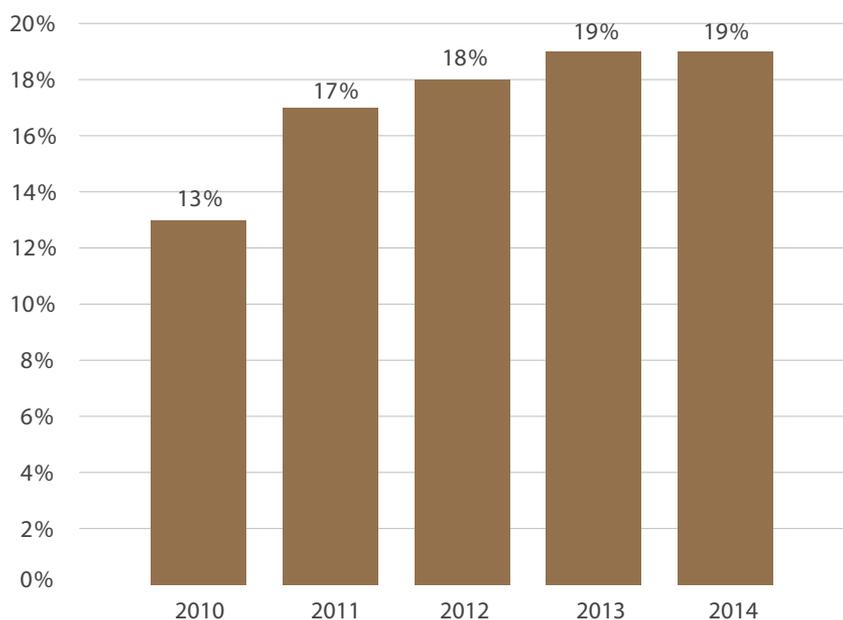
24% d'augmentation de l'achalandage sur notre site Internet

22% d'augmentation de consultation du relevé personnalisé

12% de plus de projection de rente

65% de plus de consultation des avis de dépôt des retraités

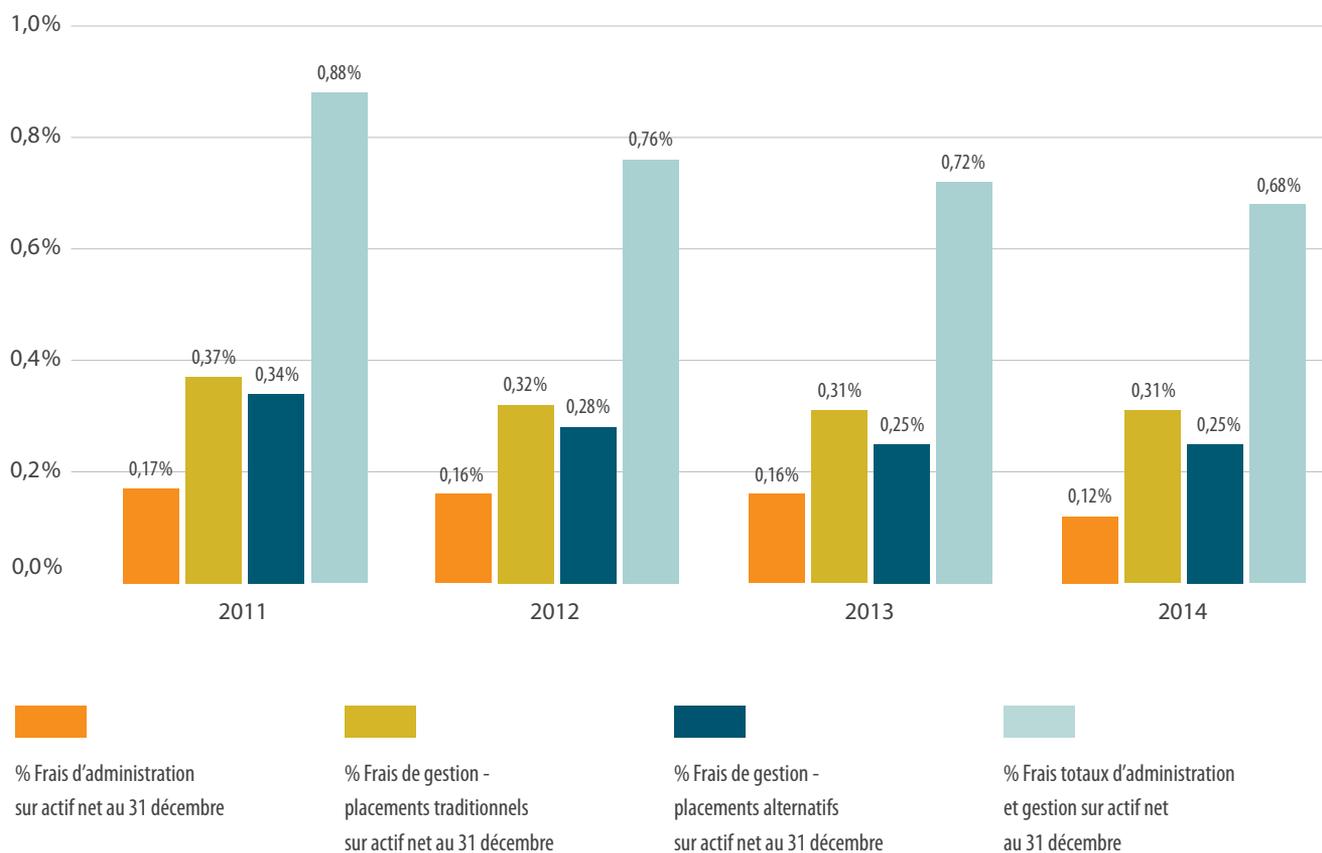
% de participants recevant le relevé personnalisé électronique



Frais d'administration et de gestion

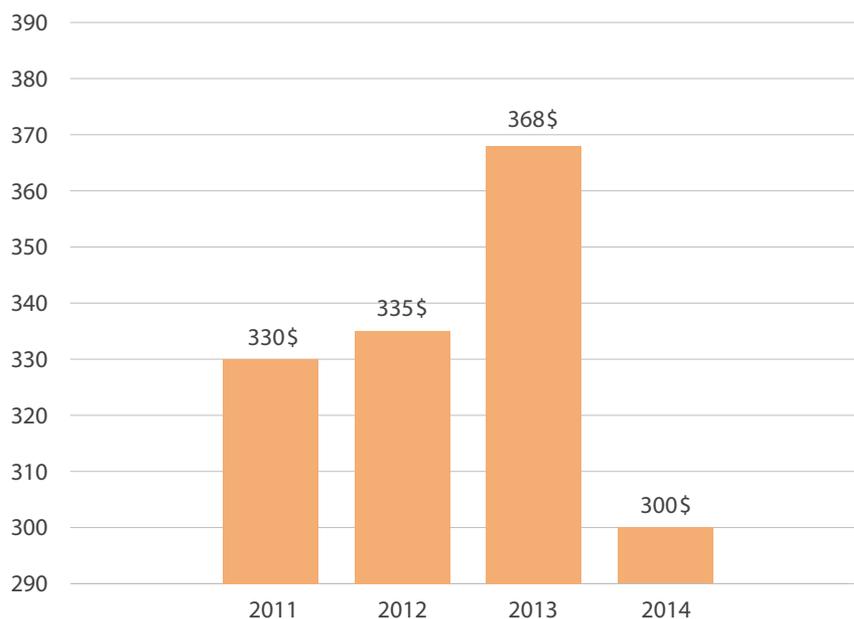
Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les coûts totaux d'administration du Régime et de gestion des différents portefeuilles confiés à des firmes d'experts externes.

	2011	2012	2013	2014
FRAIS D'ADMINISTRATION	4 350 141	4 651 111	5 252 570	4 412 669
FRAIS DE GESTION - PLACEMENTS TRADITIONNELS	8 901 077	8 680 506	9 525 001	10 611 357
FRAIS DE GESTION - PLACEMENTS ALTERNATIFS	8 362 096	7 423 447	7 732 513	8 228 120
REVENUS DE PRÊT DE TITRES	(294 782)	(351 194)	(336 557)	(335 219)
FRAIS TOTAUX D'ADMINISTRATION ET DE GESTION	21 318 532	20 403 870	22 173 527	22 916 927
ACTIF NET DE FIN (EN MILLIERS DE DOLLARS)	2 437 000	2 673 000	3 067 000	3 386 000
% FRAIS D'ADMINISTRATION SUR ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE	0,17%	0,16%	0,16%	0,12%
% FRAIS DE GESTION - PLACEMENTS TRADITIONNELS SUR ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE	0,37%	0,32%	0,31%	0,31%
SOUS-TOTAL	0,54%	0,48%	0,47%	0,43%
% FRAIS DE GESTION - PLACEMENTS ALTERNATIFS SUR ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE	0,34%	0,28%	0,25%	0,25%
% FRAIS TOTAUX D'ADMINISTRATION ET DE GESTION SUR L'ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE	0,88%	0,76%	0,72%	0,68%



Gestion des dépenses

Coût moyen des frais d'administration par participant (4 ans)



En 2013, afin de se conformer aux normes comptables, le RRUQ a inscrit une provision liée aux indemnités de départ pour les employés qui prennent leur retraite et qui ont cumulé plus de 10 années de service. En excluant cette charge non récurrente, le coût moyen des frais par participant aurait été de 327 \$.

Les placements



Louis Langlois
Directeur des placements,
du contrôle et de
la comptabilité

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014

Faits saillants

- Rendement brut de 11,33 %
- Actifs sous gestion de 3,4 G\$
- Implantation des changements à la Politique de placement

Analyse du rendement global

Deux événements retiennent notre attention en 2014. Le premier touche la baisse majeure du prix du baril de pétrole de 40 % provoquée par une offre plus importante provenant notamment du pétrole de schiste produit aux États-Unis et du refus de l'Arabie Saoudite de diminuer sa production. Le second, à la surprise de la majorité des économistes, est une baisse des taux d'intérêt qui indique

probablement la difficulté des économies mondiales à retrouver une croissance soutenue créant un environnement propice à la déflation plutôt qu'à l'inflation.

Dans ce contexte, la diversification recherchée à travers différentes classes d'actifs, tout en limitant l'impact de la volatilité des marchés, a permis de générer un rendement de plus de 10 % pour une troisième année consécutive. Avec des taux qui risquent de demeurer bas, les investisseurs ont augmenté leur proportion en actifs risqués, ce qui a engendré une appréciation importante des différents marchés boursiers. On peut constater dans le graphique suivant que la plupart des indices des marchés financiers ont engrangé des rendements forts positifs au cours de la dernière année.

Rendement d'indices de marché (\$CAD)



Rendement sur 4 ans

Pour la période de 4 ans terminée le 31 décembre 2014, le portefeuille global de la Caisse de retraite affiche un rendement annualisé de 9,52%. Ce rendement est supérieur à celui de 8,54% de notre portefeuille de référence, procurant une valeur ajoutée annualisée de 0,98% (voir illustration 1).

La majorité de nos classes d'actifs ont contribué à cette valeur ajoutée et tout particulièrement nos gestionnaires en actions canadiennes avec un rendement de 10,10%, soit une surperformance de 4,95% au-dessus de leur indice de référence, le S&P/TSX.

Rendement 2014

Sur un an, le rendement dégagé par les actifs de la Caisse de retraite a atteint 11,33%. Pour une troisième année consécutive, le rendement brut de la Caisse de retraite se retrouve au-dessus des 10%. Ce rendement égale celui de 11,34% de notre portefeuille de référence (voir illustration 1).

En 2014, pour accroître la protection de ses actifs en période de marchés baissiers, le Comité de placement a octroyé un nouveau mandat en actions mondiales à faible volatilité à la firme suisse Unigestion. Ce mandat fut monétisé par une diminution de 3%

de nos actions canadiennes, soit de 18,5% à 15,5% des actifs totaux.

Avec un rendement de 11,33% en 2014, l'actif net de la Caisse de retraite a progressé de 320 M\$. De ce fait, les actifs sous gestion atteignent 3,4 G\$ au 31 décembre (voir illustration 2).

Illustration 1

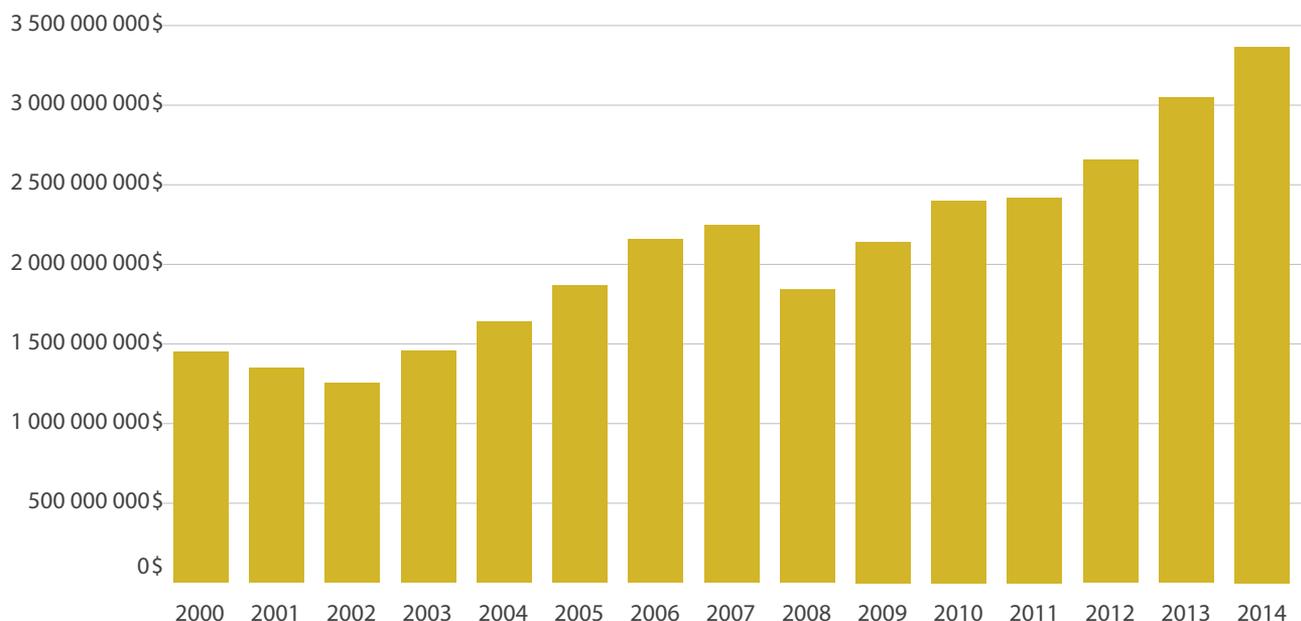
PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE GLOBAL AU 31 DÉCEMBRE

ANNÉE	RENDEMENT ANNUEL (%)	RENDEMENT ANNUALISÉ (%)									
		2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS	
2014	11,33	13,38	12,45	9,52	10,03	10,93	6,24	5,93	6,86	7,44	
	11,34	11,76	10,63	8,54	9,06	9,29	4,24	5,13	6,11	6,78	
2013	15,46	13,02	8,92	9,71	10,85	5,42	5,18	6,31	7,01		
	12,18	10,28	7,62	8,49	8,88	4,26	4,27	5,48	6,28		
2012	10,63	5,79	7,85	9,72	3,51	3,56	5,06	6,00			
	8,42	5,40	7,29	8,07	2,74	3,01	4,55	5,56			
2011	1,17	6,49	9,42	1,81	2,20	4,16	5,36				
	2,47	6,73	7,96	1,37	1,96	3,92	5,16				
2010	12,10	13,80	2,02	2,46	4,77	6,07					
	11,16	10,81	1,01	1,83	4,21	5,62					
2009	15,52	-2,67	-0,57	3,02	4,91						
	10,46	-3,72	-1,11	2,54	4,54						
2008	-18,00	-7,75	-0,84	2,41							
	-16,07	-6,43	0,03	3,11							
2007	3,77	9,04	10,28								
	4,33	9,21	10,44								
2006	14,57	13,69									
	14,32	13,63									
2005	12,82										
	12,94										

	Caisse globale (gras)
	Portefeuille de référence

Illustration 2

Évolution des actifs - RRUQ



Diversification géographique

En plus d'investir au Québec et au Canada, la Caisse de retraite est active dans différentes régions du monde pour augmenter la diversification géographique de ses actifs. Au 31 décembre 2014, ses investissements à l'étranger représentaient 49% com-

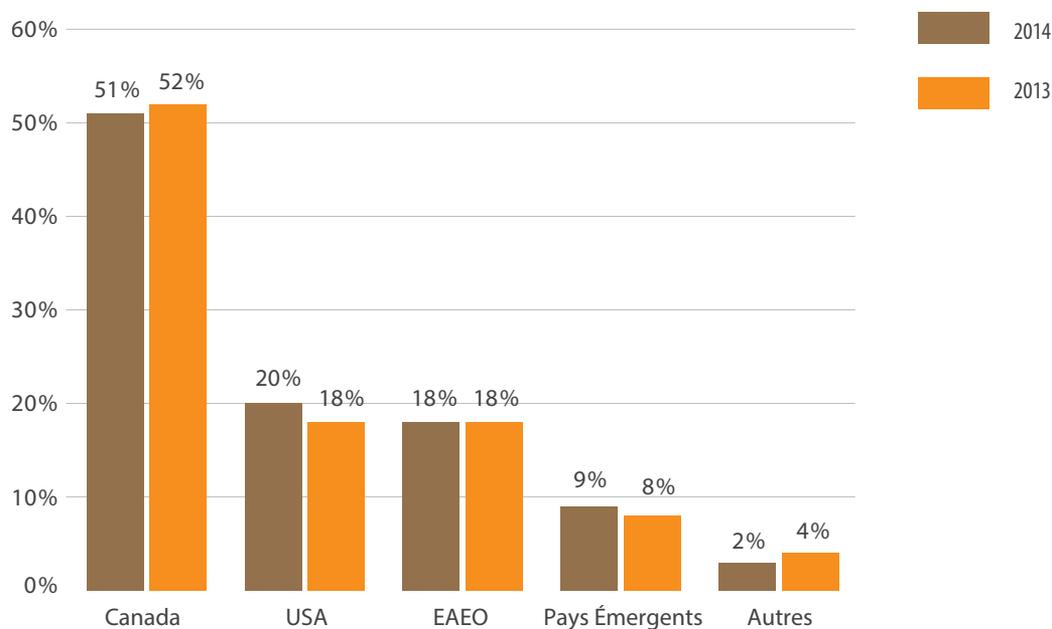
parativement à 48% à la fin de 2013. De ce 49%, 38% se retrouvent dans les pays développés avec 20% aux États-Unis et 18% dans les pays de l'indice MSCI EAEO (Europe, Australasie, Extrême-Orient).

Nous conservons une exposition matérielle aux pays émergents avec

9% des actifs totaux. Le Comité de placement maintient une orientation favorable à ces marchés qui devraient connaître une croissance supérieure à celle des pays développés (voir illustration 3).

Illustration 3

Répartition géographique (%)



Exposition aux devises et couverture de change

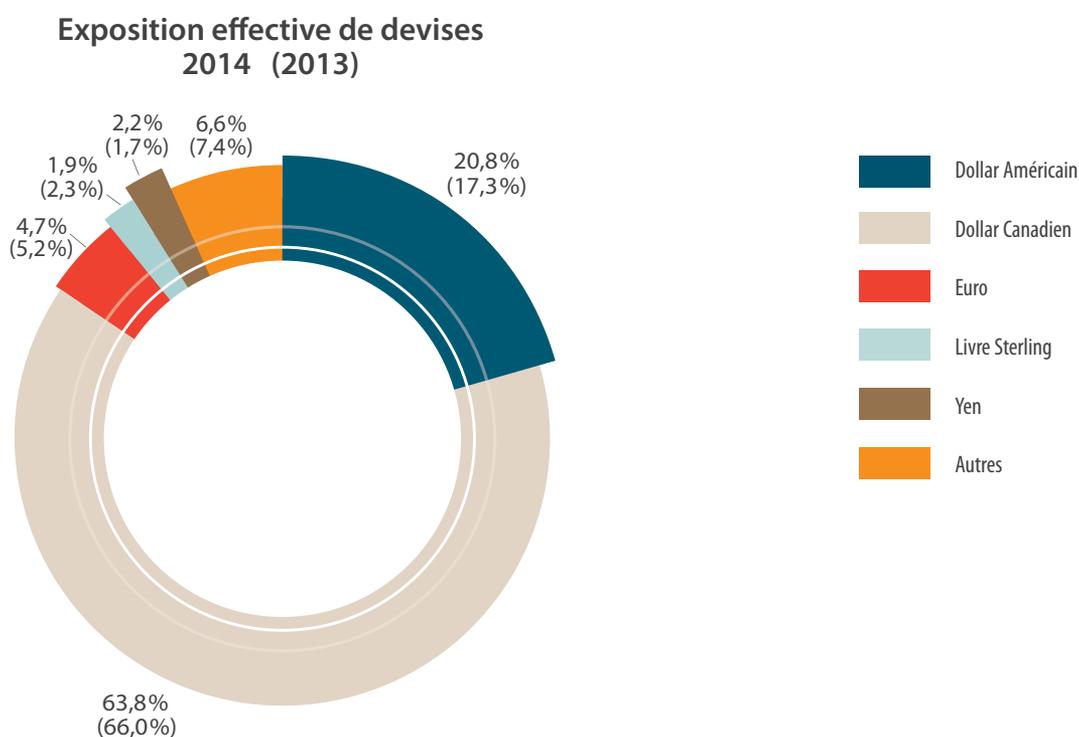
À l'exception de nos investissements dans la dette des pays émergents et de ceux dans la catégorie « Autres placements alternatifs », nous maintenons l'exposition aux devises lorsque nous effectuons des investissements à

l'étranger. Par contre, nos gestionnaires qui disposent d'une expertise en gestion des devises peuvent couvrir, à leur discrétion, les actifs sous leur responsabilité pour éviter l'impact des fortes fluctuations des monnaies.

À la fin 2014, près de 36 % des actifs totaux se retrouvaient exposés à des

devises étrangères. De ce pourcentage, 20,8 % sont en dollars américains, 4,7 % en euros, 1,9 % en livres sterling et 2,2 % en yen. Cette exposition diffère légèrement de celle de l'année précédente (voir illustration 4).

Illustration 4



Portefeuille de référence

Le portefeuille de référence décrit la composition des actifs que le Comité de placement juge appropriée. Son rendement sert de point de repère pour évaluer la valeur ajoutée par la gestion active du portefeuille et, en général, le travail accompli par le Comité de placement et la direction des placements, du contrôle et de la comptabilité. Le portefeuille de référence fait état de la pondération cible par classe d'actif. Il est constitué de poids et d'indices de référence. Le rendement du portefeuille de référence est obtenu en pondérant le rendement de chaque indice de référence par le poids indiqué.

Il est prévisible que des changements périodiques seront apportés au

portefeuille de référence pour le rapprocher du portefeuille ultime dont la composition fait l'objet de l'illustration 5. Le portefeuille ultime est celui considéré optimal en termes de rendement/risque dans le cadre de la dernière étude actif/passif complétée en 2013 qui a servi de document de référence pour la révision de la Politique de placement.

Le Comité de placement possède la discrétion nécessaire pour apporter les ajustements au portefeuille de référence au moment qu'il considère approprié en tenant compte de la situation financière du Régime, de l'environnement économique et de la disponibilité de produits de gestion prometteurs (particulièrement en ce qui concerne les produits alternatifs peu liquides).

En 2014, le Comité de retraite a finalisé le projet de révision de sa Politique de placement. Comme les perspectives à long terme de rendement demeurent faibles, le Comité de placement recherchait essentiellement à optimiser l'équilibre entre le rendement visé de 6% net de frais et le niveau de risque assumé par le Régime, tout en poursuivant une meilleure protection du capital lors de marchés baissiers.

Pour atteindre ces objectifs, on note une augmentation de la pondération des placements alternatifs, notamment les infrastructures et l'immobilier, qui offrent un meilleur appariement avec le passif du Régime de retraite. On observe, en contrepartie, une diminution des revenus fixes et des actions canadiennes (voir illustration 5).

Illustration 5

	PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE							
	31-12-2014		31-12-2014			31-12-2013	PORTEFEUILLE ULTIME	
	POSITIONNEMENT		LIMITÉ MINIMALE	PONDÉRATION CIBLE	LIMITÉ MAXIMALE	PONDÉRATION CIBLE	31-12-2014	31-12-2013
	%	M\$	%	%	%	%	%	%
ENCAISSE	0,9	29,9	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0
REVENUS FIXES	31,4	1 056,2	20,0	32,0	50,0	32,0	32,0	35,0
ACTIONS CANADIENNES	15,6	526,8	5,0	15,5	25,0	18,5	10,0	15,0
ACTIONS ÉTRANGÈRES	29,6	996,9	15,0	28,0	40,0	25,0	28,0	25,0
TITRES DE PARTICIPATION	45,2	1 523,7	25,0	43,5	60,0	43,5	38,0	40,0
COMMODITÉS	2,1	69,4	0,0	3,0	6,0	3,0	3,0	3,0
PLACEMENTS PRIVÉS	6,6	223,3	0,0	7,25	15,0	9,0	8,0	9,0
INFRASTRUCTURES	2,7	91,1	0,0	2,75	10,0		5,0	
IMMOBILIER ET CONCESSIONS	8,2	274,4	0,0	8,5	15,0	8,5	10,0	9,0
AUTRES PLACEMENTS ALTERNATIFS	2,9	99,0	0,0	3,0	8,0	4,0	4,0	4,0
TOTAL PLACEMENTS ALTERNATIFS	22,5	757,2	10,0	24,5	40,0	24,5	30,0	25,0
TOTAL	100,0	3 367,0		100,0		100,0	100,0	100,0

Revenus fixes

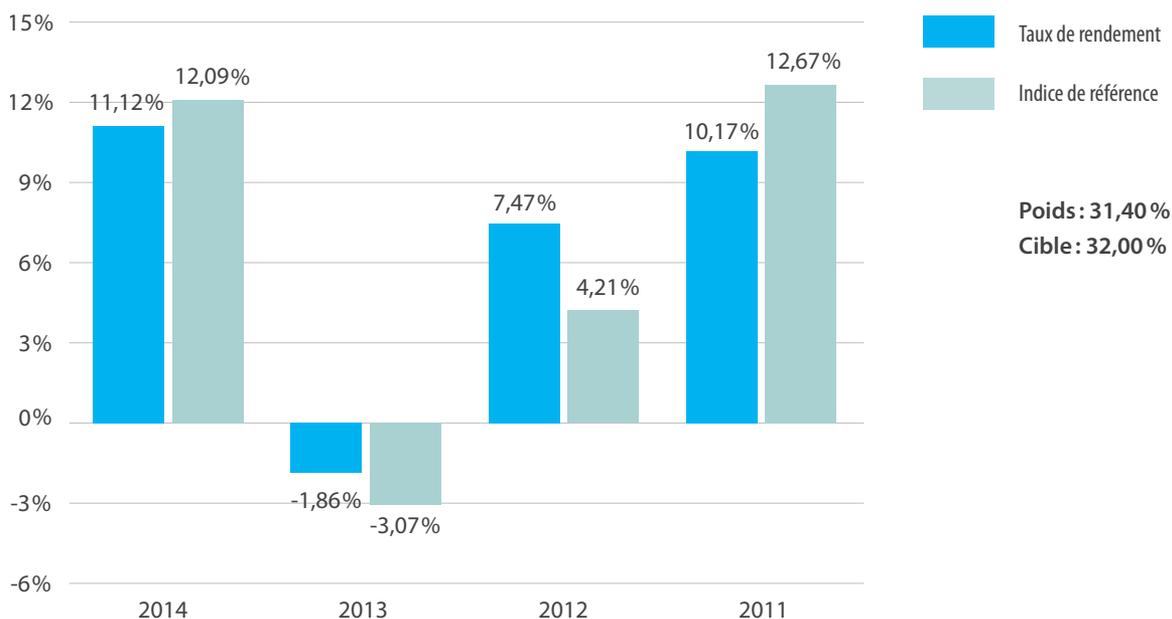
La direction des taux d'intérêt en 2014 aura été l'une des plus grandes surprises de l'année. En effet, la plupart des intervenants s'attendaient à ce que les taux d'intérêt poursuivent leur élan haussier amorcé en 2013 sur la base de l'anticipation d'une croissance économique mondiale en amélioration et la fin de l'assouplissement quantitatif aux États-Unis. Faisant fi du consensus, les taux d'intérêt ont été en baisse tout au long de l'année, en lien avec des préoccupations macroéconomiques ainsi que géopolitiques, une inflation mitigée, ainsi que la forte demande pour la sécurité offerte par les obligations. Il en a résulté de solides rendements pour les portefeuilles de

titres à revenu fixe. Les indices représentatifs ont tous augmenté, et ce sont les obligations à plus long terme et les obligations provinciales qui ont été les plus performantes sur le marché obligataire canadien.

Le portefeuille de placements en revenus fixes demeure diversifié parmi différentes stratégies et mandats spécialisés qui nous permettent d'être exposés, non seulement au marché obligataire canadien, mais également aux marchés étrangers de pays développés ainsi qu'aux pays émergents. En fin d'année, un total de 1,1 G\$ était investi en titres à revenu fixe, soit 31,4% des actifs totaux de la Caisse, un niveau légèrement inférieur à la cible stratégique de 32%.

Comme mentionné précédemment, la baisse généralisée des taux d'intérêt a eu un impact fort positif sur l'appréciation des titres à revenu fixe, et le portefeuille de la Caisse en a profité. Ce dernier affiche ainsi une avance fort respectable de 11,12% pour l'année, néanmoins inférieure à la progression de 12,09% de l'indice de référence (combinant les indices FTSE TMX Canada Universel et FTSE TMX Canada Long Terme), résultant en une valeur retranchée de 0,97%. Sur une période de quatre ans, le portefeuille de titres à revenu fixe a procuré un rendement annualisé de 6,60% par rapport à 6,27% pour l'indice de référence, soit une valeur ajoutée annualisée de 0,33%.

Revenus fixes



Actions canadiennes

Le marché boursier canadien a débuté l'année en forte augmentation, l'indice S&P/TSX progressant de près de 13 % pendant les six premiers mois, pour ensuite perdre de la vigueur en seconde partie d'année, notamment en raison du fort recul du secteur des matériaux (- 16,5 %), mais surtout de l'énergie (- 21,4 %); ces deux secteurs étant d'ailleurs les seuls à terminer l'année en territoire négatif. Les secteurs de la consommation de base, des technologies et des soins de santé ont été les plus porteurs en 2014, affichant chacun des progressions de plus de 20 %.

Le portefeuille d'actions canadiennes de la Caisse a réalisé un rendement de 12,12 % pour l'année, comparative- ment à 10,55 % pour l'indice de référence (S&P/TSX Composite), générant ainsi une valeur ajoutée de 1,57 %. Sur une période de quatre ans, le portefeuille d'actions canadiennes a procuré un rendement annualisé de 10,10 %, par rapport à la progression de 5,15 % pour l'indice de référence, générant ainsi une valeur ajoutée de 4,95 %.

Les actions canadiennes totalisaient en fin d'année une valeur de 527 M\$, correspondant à 15,6 % des actifs totaux de la Caisse, par rapport à une

cible stratégique de 15,5 %. On note que l'allocation visée en actions canadiennes est en baisse depuis plusieurs années (passant effective- ment de 18,5 % à 15,5 % en 2014), et il est anticipé que cette réduction se poursuivra dans le futur; la Politique de placement visant une allocation ultime de 10 %. Sur une base plus tactique, une surpondération en actions cana- diennes au cours des trois premiers trimestres de l'année, ramenée à une position neutre en octobre, a résulté en un impact positif sur le rendement total de la Caisse en 2014.

Actions canadiennes



Actions étrangères

Outre la baisse des taux d'intérêt en 2014, une autre surprise de taille aura été la poursuite de la croissance effrénée du marché boursier américain (tel que représenté par l'indice S&P 500) qui, après une progression de plus de 30% en 2013, a crû de 13,7% en 2014. Le dollar américain prenant de la vigueur par rapport à toutes les devises, et surtout le huard, l'appréciation de l'indice S&P 500 en devises canadiennes aura été de 23,9% pour l'année. Les craintes d'une plus faible croissance économique en Europe et en Asie ont généré beaucoup d'anxiété rendant ces marchés volatils. Après avoir marqué des gains importants en 2013,

la cadence de la progression des marchés boursiers européens a fortement diminué; l'indice MSCI Europe affichant pour l'année un gain de 2,3% (en \$CAD). Il en va de même en Asie, avec une progression de 6,1% (en \$CAD) de l'indice MSCI Pacifique.

Le portefeuille d'actions étrangères totalisait une valeur de 997 M\$ en fin d'année, correspondant à 29,6% des actifs totaux de la Caisse, par rapport à une cible stratégique de 28% (et de 25% en début d'année). Sur une base plus tactique, une surpondération en actions étrangères a été préconisée tout au long de l'année, résultant en un impact positif sur le rendement total de la Caisse en 2014.

Le portefeuille d'actions étrangères affiche un rendement de 13,06% pour l'année, comparativement à 13,66% pour l'indice de référence (MSCI All Country World Index ex-Canada \$CAD), retranchant ainsi 0,60% à l'indice. Sur une période de quatre ans, les actions étrangères ont procuré un rendement annualisé de 12,99%, en ligne avec une avance de 12,91% pour l'indice, générant ainsi une valeur ajoutée de 0,08%.

Actions étrangères



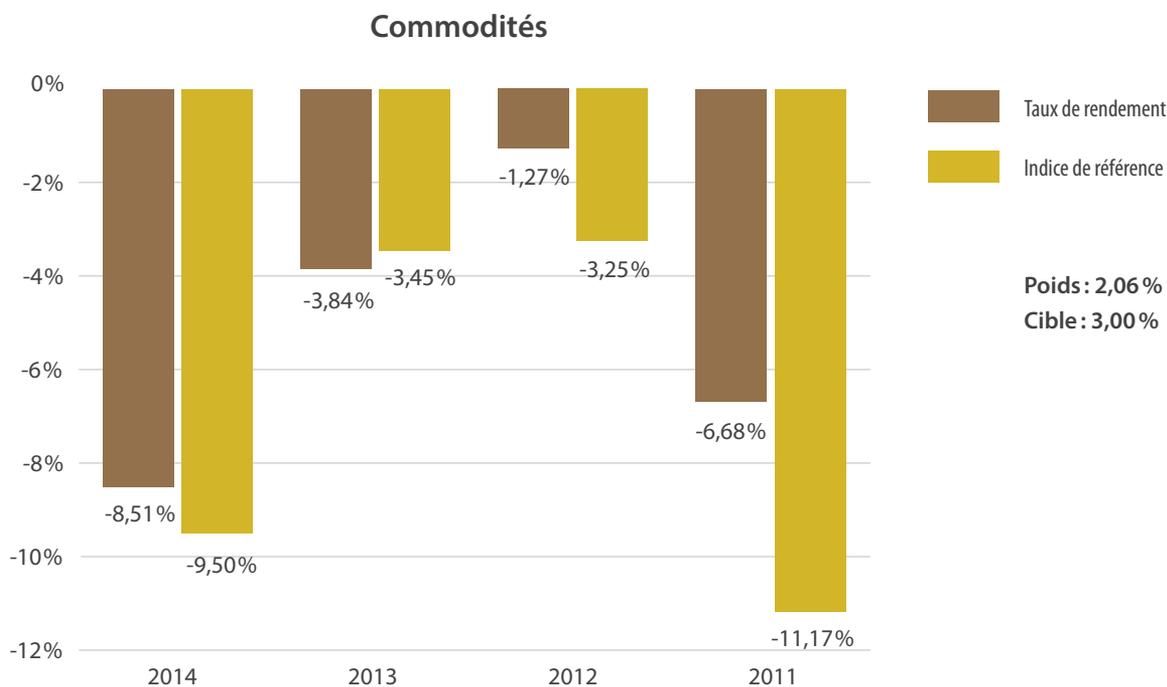
Commodités

À la fin de 2014, l'investissement en commodités totalisait 69,4 M\$, soit 2,1 % des actifs totaux de la Caisse.

Au cours de l'année, la majorité des commodités ont connu des performances négatives avec, notamment des pertes de près de 40 % dans le secteur de l'énergie. Le seul secteur

positif est celui du bétail. Le rendement de l'indice Bloomberg Commodity pour l'année est de -9,50%. Notre gestionnaire ajoute 0,99% à ce rendement principalement expliqué par sa position dans le gaz naturel. Sur 4 ans, le rendement du portefeuille de commodités s'élève à -5,11%, soit 1,80% de plus que celui de l'indice.

Le RRUQ investit dans les commodités pour la protection qu'elles offrent contre les hausses d'inflation et son effet de diversification par sa faible corrélation aux autres actifs de la Caisse.



Immobilier et concessions agricoles et forestières

La performance absolue du portefeuille immobilier et concessions se situe à 10,28 % en 2014, soit 0,50 % sous l'indice de référence (20 % IPD Canada + 80 % AON). Cette valeur retranchée s'explique par la sous-performance de Bentall-Kennedy qui détient une exposition importante dans le secteur du bureau de l'Ouest canadien et qui a souffert de la baisse du prix du pétrole. Pour la CDPQ qui gère près de 70 % du portefeuille immobilier, sa performance de 10,61 % soustrait 0,17 % à l'indice de référence en immobilier.

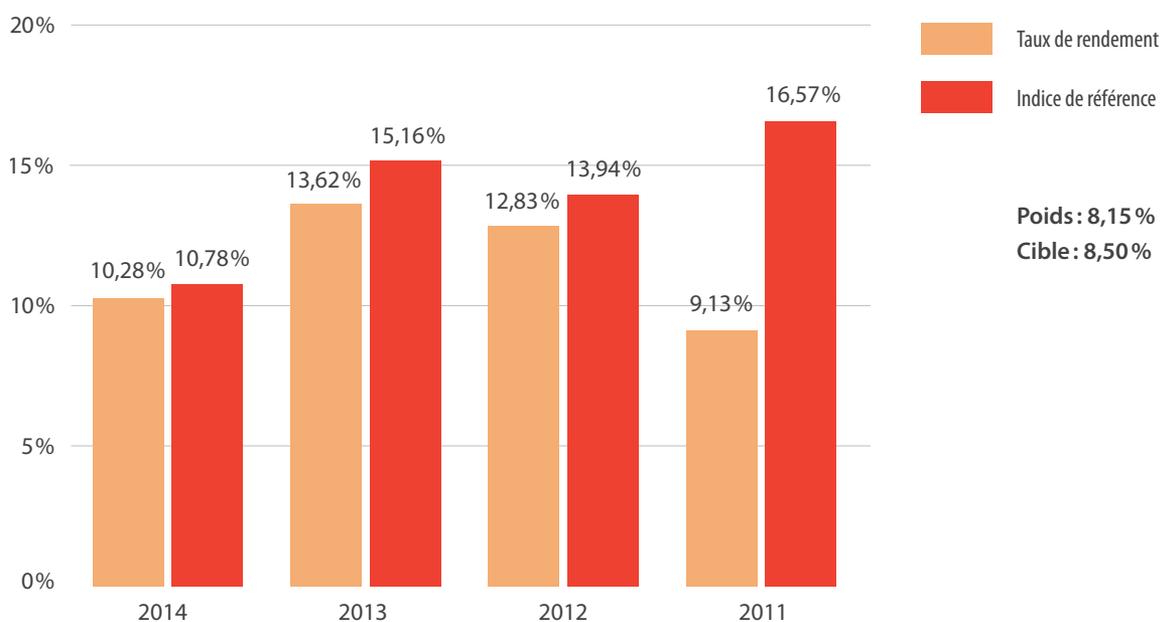
Le fonds d'immobilier multirésidentiel III géré par Conundrum a terminé sa période d'investissement du capital au cours de l'année 2013. Notre position atteint 19,9 M\$ à la fin de 2014. En 2014, un investissement de 15 M\$ a été approuvé dans le quatrième fonds d'immeubles multirésidentiels du gestionnaire « Q Residential Multi-Family Private Equity Fund IV ».

Le Fonds de concessions forestières GTI 9 géré par Global Forest Product Partners au New Hampshire, d'une valeur de 16,0 M\$, présente une performance de 8,34 % en 2014. Le portefeuille détient des forêts au Brésil, au Chili, en Australie, au Cambodge et

en Nouvelle-Zélande. L'investissement dans les concessions forestières convient bien aux régimes de retraite par leur horizon à long terme et leur lien avec l'inflation.

L'exposition à l'immobilier (252,8 M\$) et aux concessions forestières (21,6 M\$) représente 274,4 M\$, soit 8,2 % des actifs totaux de la Caisse.

Immobilier et concessions



Placements privés

Le portefeuille de placements privés a généré une performance de 11,59% pour 2014. Encore cette année, plusieurs fonds en portefeuille ont effectué des distributions importantes; dont Novacap II avec 6,9 M\$, AXA LBO IV avec 6,1 M\$ de retour de capital et le Fonds Co-investissement III d'Ardian avec 4,0 M\$.

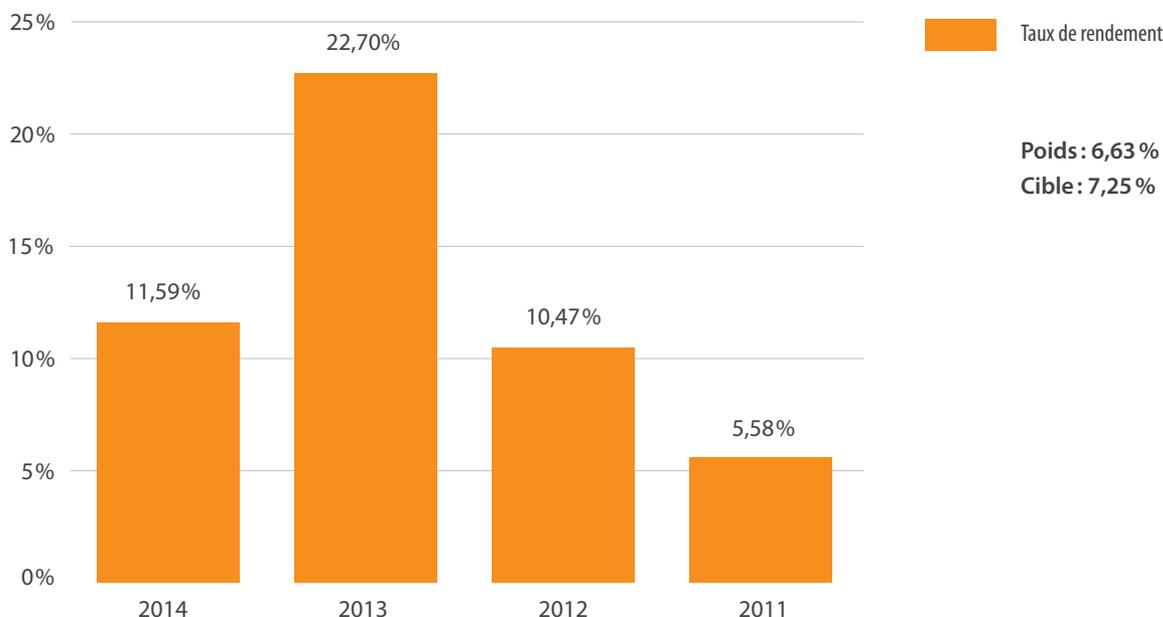
Au 31 décembre 2014, l'exposition aux placements privés représente 223,3 M\$

soit 6,6% des actifs. Au cours de l'année, trois nouveaux investissements ont été approuvés:

- Un engagement de 15 M\$ dans le Fonds de Buyout technologique Novacap TMT IV.
- Un engagement de 15 M\$ US dans le Fonds de dette en détresse Oaktree Opportunities X et un engagement de 20 M\$ US dans le Fonds Oaktree Opportunities Xb.

Au cours des quatre dernières années, les placements privés ont procuré un rendement appréciable de 12,41%. Cette performance est supérieure à celle de la Caisse avec 9,52% et à celle de l'indice des actions canadiennes, le S&P/TSX avec 5,15%. Sur cette période, la prime de liquidité recherchée en investissant dans les placements privés a contribué positivement aux résultats de la Caisse.

Placements privés



Infrastructures

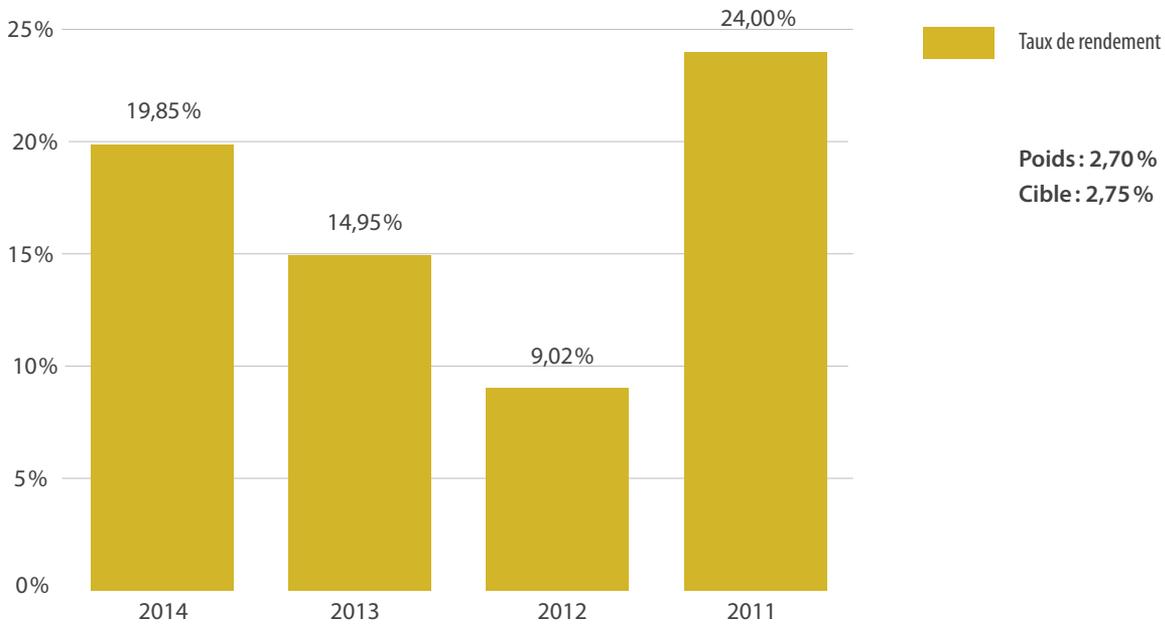
Depuis l'implantation des changements à la Politique de placement en juillet 2014, les infrastructures constituent maintenant une classe d'actifs distincte des placements privés. Ces investissements procurent une exposition intéressante à des actifs recherchés par les caisses de retraite avec leur durée à long terme et leurs revenus stables souvent liés à l'inflation.

L'investissement dans Trencap et les fonds d'infrastructures d'Ardian ont généré des rendements courants supérieurs à 7% alors que la performance totale de la classe d'actif est de 19,85%.

Au 31 décembre 2014, l'exposition aux infrastructures représente 91,1 M\$, soit 2,7% des actifs. Au cours de 2014, deux nouveaux investissements ont été approuvés:

- Un engagement de 15 M\$ US dans le Fonds de marché secondaire ASF VI Infrastructures géré par Ardian (anciennement AXA Private Equity).
- Un engagement supplémentaire de 10 M\$ dans le Fonds ouvert d'infrastructures mondiales IFM Global Infrastructure.

Infrastructures



Autres placements alternatifs

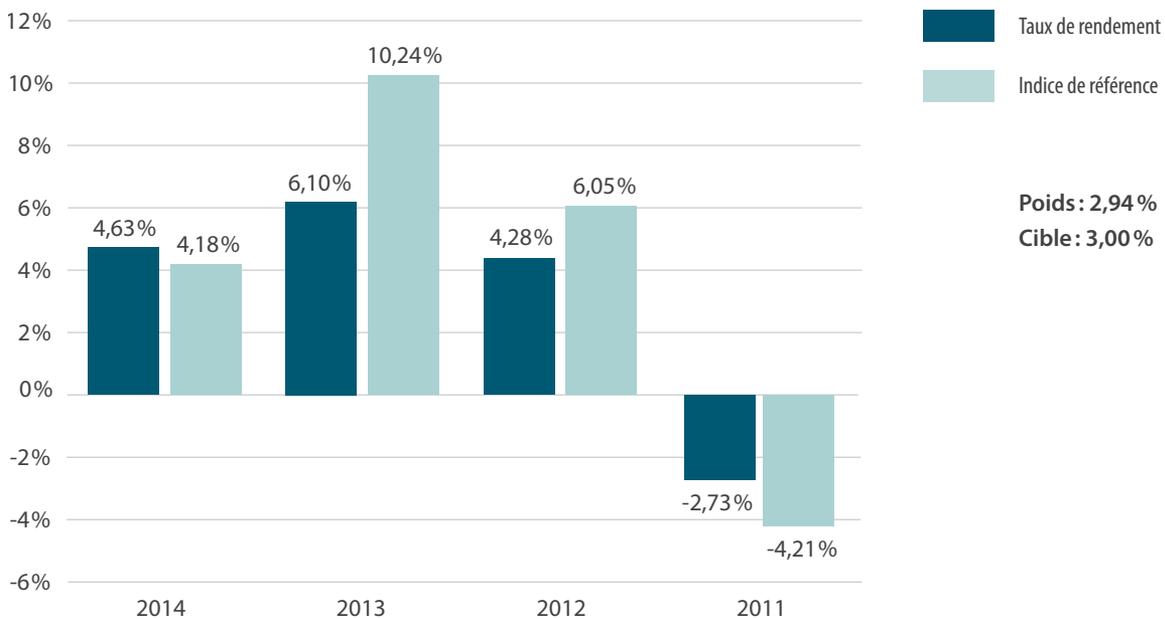
L'objectif de ces placements est d'obtenir des rendements absolus avec une faible corrélation avec les autres classes d'actifs de la Caisse, principalement avec les actions. Au cours de l'année, l'un des fonds de fonds de couverture

(HRS Holdings) a été partiellement vendu et ne fait plus partie de la catégorie Autres placements alternatifs. La classe d'actif est maintenant composée d'un fonds de fonds de couverture (Private Advisors) et d'un gestionnaire de répartition globale et tactique de l'actif (BlackRock). Les montants sous

gestion sont de 99,0 M\$, soit 2,9 % des actifs totaux.

Pour 2014, le rendement de 4,63 % est supérieur de 0,45 % à l'indice HFRI fonds de fonds.

Autres placements alternatifs



L'investissement responsable - Politique d'exercice des droits de vote

L'exercice du vote aux assemblées d'actionnaires des entreprises détenues dans les portefeuilles de la Caisse est une activité importante. Ce vote est exercé dans toutes les entreprises détenues en gestion distincte. Par contre, pour les entreprises en gestion commune, les votes sont exercés selon la Politique d'exercice des droits de vote du fonds. Dans ces circonstances, la firme Groupe investissement responsable, à qui nous avons délégué l'exercice de nos droits de vote, effectue une comparaison entre le résultat des votes exercés par le gestionnaire du fonds et celui que l'on obtiendrait en appliquant notre Politique d'exercice des droits de vote. Ceci permet

d'entamer des discussions avec nos gestionnaires et d'étudier la possibilité d'apporter des modifications à leur politique pour qu'elle traite convenablement des préoccupations de la Caisse.

D'ailleurs pour s'assurer que notre Politique d'exercice des droits de vote «Caucus» (élaborée par notre délégataire qui exerce nos votes) tienne compte des différentes préoccupations de la Caisse, elle est révisée annuellement avec la collaboration des membres du comité responsable d'y apporter des amendements. Le RRUQ peut y nommer deux membres. De plus, si nous voulons exercer différemment nos droits de vote, nous avons toujours la possibilité de rappeler nos procurations lorsqu'on le juge nécessaire.

En 2014, nous avons voté à 251 assemblées d'actionnaires. Sur les 3 440 propositions de l'ensemble des assemblées annuelles, nous nous sommes prononcés pour sur 37% des votes enregistrés, 41% contre et 22% d'abstention. La majorité des abstentions s'explique par l'impossibilité d'exercer un vote contre des propositions. Comme par les années précédentes, les votes contre les recommandations de la direction se retrouvent principalement au niveau de la rémunération des dirigeants et de la nomination des administrateurs, où entre autres le manque d'indépendance ne permettait pas d'exercer favorablement nos votes.

Nombre d'assemblées d'actionnaires



États financiers

États financiers au 31 décembre 2014



États financiers et notes afférentes

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE À LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du Régime de retraite de l'Université du Québec ont été produits par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur le jugement et sur des estimations. Ces états financiers respectent les conventions comptables qui sont conformes aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du Régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent notamment un Code de déontologie, des normes de qualité pour l'engagement et la formation du personnel, un Règlement intérieur, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons.

La responsabilité des états financiers incombe au Comité de retraite conformément aux lois et règlements qui le régissent. Afin de le soutenir dans ses responsabilités, le Comité de retraite a mandaté un Comité d'audit. Celui-ci se compose de six administrateurs ne faisant partie ni des cadres, ni du personnel du Secrétariat du Régime. De plus, ce comité examine les recommandations que font les auditeurs externes en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que leur mise en application par la direction. Dans l'exercice de ses fonctions, ce comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour décider de la portée et du choix du moment de leurs audits respectifs, examiner leurs constatations et s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité a révisé les états financiers et en a recommandé l'approbation au Comité de retraite.

En outre, le Cabinet d'actuaire-conseils Mercer (Canada) Limitée a procédé à une évaluation actuarielle en règle des engagements au titre des prestations en date du 31 décembre 2013, conformément aux exigences de la Loi provinciale sur les régimes complémentaires de retraite. Ce document a été déposé auprès de la Régie des rentes du Québec le 24 septembre 2014. Un rapport amendé a été déposé le 31 mars 2015 auprès de cette même administration.

Les auditeurs externes du Régime, Raymond Chabot Grant Thornton, ont effectué un audit indépendant des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Leur audit a comporté les sondages et autres procédés qu'ils ont jugé nécessaires pour exprimer leur opinion dans leur rapport à l'administrateur. Les auditeurs externes ont libre accès au Comité d'audit pour discuter de leur audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne.

Le directeur général



Alain Vallée

Le directeur des placements,
du contrôle et de la comptabilité



Louis Langlois, CFA

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton

S.E.N.C.R.L.

Bureau 200

140, Grande Allée Est

Québec (Québec) G1R 5P7

Téléphone : 418 647-3151

Télécopieur : 418 647-5939

www.rcgt.com

Aux membres du Comité de retraite du
Régime de retraite de l'Université du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime de retraite de l'Université du Québec (le « Régime »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux

circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et approuvées par le Comité de retraite, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite de l'Université du Québec au 31 décembre 2014, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.¹

Québec
Le 29 avril 2015

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A109631

Régime de retraite de l'Université du Québec

État consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations

États financiers

Situation financière _____	48
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations _____	49
Évolution des obligations au titre des prestations de retraite _____	50
Notes complémentaires _____	51

Régime de retraite de l'Université du Québec

Situation financière

au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
Actif		
Placements (note 4)		
Effets commerciaux	32 456	29 003
Obligations et fonds d'obligations (note 4a)	984 739	823 398
Actions et fonds d'actions (note 4b)	1 332 372	1 212 764
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme (note 4c)	227 396	242 483
Fonds et prêts hypothécaires (note 4d)	51 459	50 137
Fonds de couverture	98 957	109 349
Placements privés (note 4e)	361 441	328 898
Placements immobiliers	252 357	232 503
Encaisse détenue à des fins de placements	18 593	14 399
	<u>3 359 770</u>	<u>3 042 934</u>
Créances		
Cotisations à recevoir des membres	6 484	5 189
Cotisations à recevoir des employeurs	5 532	5 008
Revenus de placements à recevoir	7 285	5 816
Transactions sur les placements en voie de règlement	1 427	1 230
Autres créances à recevoir	706	330
	<u>21 434</u>	<u>17 573</u>
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres (note 5)	460	2 046
Immobilisations corporelles et autres actifs	689	756
Encaisse	10 668	9 407
	<u>11 817</u>	<u>12 209</u>
	<u>3 393 021</u>	<u>3 072 716</u>
Passif		
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres (note 5)	460	2 046
Transactions sur les placements en voie de règlement	1 423	1 167
Charges à payer	4 736	3 615
Prestations à payer	776	
	<u>7 395</u>	<u>6 828</u>
Actif net disponible pour le service des prestations	3 385 626	3 065 888
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE		
<i>selon l'indexation prévue au Régime (note 6)</i>	<u>3 447 000</u>	<u>3 260 792</u>
DÉFICIT	<u>(61 374)</u>	<u>(194 904)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Lu et approuvé,


André G. Roy, président


Alain Vallée, secrétaire

Régime de retraite de l'Université du Québec

Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Solde au début	<u>3 065 888</u>	<u>2 672 768</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENTS (note 7)		
Revenus de placements	126 529	136 099
Variations de la juste valeur des placements	<u>218 257</u>	<u>273 980</u>
	344 786	410 079
Frais de gestion	(18 291)	(16 677)
Honoraires du fiduciaire	(548)	(581)
Frais de transactions	(559)	(668)
Autres	<u>(100)</u>	<u>(33)</u>
	<u>325 288</u>	<u>392 120</u>
ACTIVITÉS D'ADMINISTRATION DU RÈGLEMENT		
Cotisations		
Cotisations des membres (note 8)	58 017	57 008
Cotisations des employeurs (note 8)	56 408	54 667
Transferts d'autres régimes	<u>15 082</u>	<u>9 460</u>
	129 507	121 135
Autres revenus	<u>20</u>	<u>24</u>
	<u>129 527</u>	<u>121 159</u>
Prestations		
Prestations de retraite	(117 698)	(108 280)
Remboursements de cotisations	(7 940)	(4 939)
Transferts à d'autres régimes	<u>(5 026)</u>	<u>(1 687)</u>
	(130 664)	(114 906)
	<u>(1 137)</u>	<u>6 253</u>
FRAIS D'ADMINISTRATION (note 9)	<u>(4 413)</u>	<u>(5 253)</u>
Augmentation nette	<u>319 738</u>	<u>393 120</u>
Solde à la fin	<u><u>3 385 626</u></u>	<u><u>3 065 888</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Évolution des obligations au titre des prestations de retraite

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

(en milliers de dollars)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice selon l'indexation prévue au Régime	<u>3 260 792</u>	<u>3 008 352</u>
Augmentation (diminution)		
Modifications des méthodes et hypothèses actuarielles	32 160	81 576
Intérêts cumulés sur les prestations	195 215	180 244
Prestations constituées selon la pleine indexation	117 586	112 909
Écart des prestations constituées entre la pleine indexation et l'indexation prévue au Régime	(16 437)	(16 042)
Prestations versées, nettes des transferts	(115 562)	(105 422)
Perte (gain) d'expérience	(26 754)	(825)
Augmentation nette	<u>186 208</u>	<u>252 440</u>
Solde à la fin de l'exercice selon l'indexation prévue au Régime	<u>3 447 000</u>	<u>3 260 792</u>
Écart des passifs entre la pleine indexation et l'indexation prévue au Régime (note 11)	197 969	171 596
Solde à la fin de l'exercice selon la pleine indexation (note 10)	<u><u>3 644 969</u></u>	<u><u>3 432 388</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME DE RETRAITE

La description du Régime de retraite fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du règlement du Régime s'ils désirent une information plus complète. Le texte est accessible notamment par l'entremise du site www.rruq.ca, dans la section « LE RRUQ », onglet « Documentation », élément « Règlement ».

Généralités

Les salariés de l'Université du Québec, de ses établissements et des autres unités désignées dans le règlement du Régime participent à un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Ce Régime est administré par un Comité de retraite paritaire composé de membres désignés par les employeurs et les employés des divers organismes participants au Régime ainsi que d'autres membres prévus à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Le Régime est enregistré selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*. Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

Politiques de capitalisation

Les fonds du Régime proviennent des cotisations et des revenus générés par les placements de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. Les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation est fixé par le Comité de retraite, sur recommandation de l'actuaire (voir note 10).

Prestations des années de service

Un participant actif a droit à une rente normale de retraite dès qu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- a) Il a atteint 35 ans de service;
- b) Il a atteint 55 ans d'âge et accumulé 32 ans de service;
- c) Il a atteint l'âge normal de retraite de 65 ans ou l'âge de 60 ans pour les femmes qui participaient au Régime le 1er juin 1975.

La rente annuelle normale d'un membre est basée sur le traitement moyen du membre pour les cinq années les mieux rémunérées lors de sa participation au Régime. Le montant de la rente est fixé à 2 % de ce traitement moyen par année de participation.

À compter de 65 ans, la rente annuelle est réduite de 0,7 % du traitement moyen jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au sens du Régime de rentes du Québec pour les cinq années correspondantes.

Prestations au décès

Au décès d'un membre non retraité ayant moins de dix ans de service, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME DE RETRAITE (suite)

Au décès d'un membre non retraité ayant dix ans et plus de service ou au décès d'un membre retraité, une rente égale à 50 % de la rente créditée au membre est versée au conjoint survivant. Si le décès survient après la retraite, la rente est de 60 % à moins que le conjoint n'ait renoncé au 10 % supplémentaire au moment de la prise de retraite. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente égale à 10 % (maximum de 40 %) ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre (maximum de 80 %). En l'absence de conjoint et d'enfants, un montant forfaitaire est versé conformément aux dispositions du Régime.

Remboursement ou transfert lors d'une cessation d'emploi

À la cessation d'emploi, et ce, conformément aux dispositions du règlement du Régime, un membre peut choisir de se voir accorder une rente différée ou de recevoir un montant forfaitaire correspondant à la valeur de la rente différée et des cotisations excédentaires calculées en vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Indexation et réserve pour indexation

Pour la participation effectuée avant le 1er janvier 2005, les rentes versées sont indexées selon l'indice des rentes du Québec.

Certaines dispositions particulières peuvent s'appliquer pour un membre ayant bénéficié d'un transfert de service en provenance d'un autre organisme.

Une clause d'indexation partielle répondant *a minima* de la loi s'applique pour les rentes différées.

Pour la participation effectuée après le 31 décembre 2004, les rentes sont indexées annuellement selon l'indice des rentes du Québec, auquel on soustrait 3 %. Le résultat de cette opération ne peut toutefois être inférieur à 0 %.

Une réserve pour indexation est constituée et est égale à l'écart entre le passif actuariel calculé à partir d'une hypothèse de pleine indexation, et le passif actuariel calculé à partir d'une hypothèse de pleine indexation réduite de 3 %, soit celle prévue au Régime. Le montant de cette réserve ne peut excéder l'écart entre la valeur actuarielle nette de l'actif du Régime et le passif actuariel calculé selon l'indexation prévue au Régime (voir note 11).

Cette réserve doit servir à verser l'indexation pour la participation effectuée après le 31 décembre 2004 afin de permettre que les rentes en cours de paiement soient ajustées selon la formule d'indexation prévue pour la participation effectuée avant le 1er janvier 2005.

2 - MODES DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et ils sont basés sur l'hypothèse de la continuité des activités. Pour établir les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements et les passifs connexes, ou les obligations au titre des prestations de retraite, le Régime se conforme aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

2 - MODES DE PRÉSENTATION (suite)

Les états financiers présentent la situation financière globale du régime de retraite considéré comme une entité distincte, indépendante du promoteur et des participants. Ils sont préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du régime de retraite au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

i) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Régime pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

ii) Placements et passifs connexes

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction, soit la date à laquelle le régime de retraite devient partie aux dispositions contractuelles des acquisitions et cessions de placements.

Les placements et les passifs connexes sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes comprennent les gains et pertes réalisés et non réalisés.

iii) Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite correspondent à la valeur actuarielle des prestations constituées déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à partir des hypothèses les plus probables établies par la direction. L'évaluation actuarielle utilisée aux fins de la préparation des états financiers a été effectuée par une société d'actuaire indépendants et correspond à l'évaluation déterminée sur la base de la revue de la situation financière au 31 décembre 2014 tel qu'il a été prévu à la section 23 du règlement du Régime.

iv) Opérations de prêts de titres

Le Régime prête des titres qu'il détient à des tiers et reçoit en garantie des titres ou des contreparties en espèces. Dans le cadre des opérations de prêts de titres, un passif est constaté à l'égard des contreparties reçues en espèces de la part des emprunteurs sous le poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Par conséquent, un actif est comptabilisé pour les montants des contreparties reçues, sous le poste « Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres ».

Les titres prêtés n'ont pas fait l'objet de décomptabilisation, conformément aux critères établis.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

v) Revenus de placements

Les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le porteur. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

Les revenus provenant des fonds communs et des placements alternatifs sont comptabilisés au brut, c'est-à-dire que les honoraires de gestion qui sont déduits par les gestionnaires à même les revenus de ces placements sont présentés dans les états financiers sous la rubrique « Frais de gestion ».

vi) Frais de transaction

Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont constatés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les revenus de placements.

vii) Cotisations

Les cotisations des participants et du promoteur sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

viii) Prestations

Les prestations de retraite versées à des participants ou autres sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire à la date où elles sont payables.

ix) Remboursements

Les montants à rembourser par suite du départ ou du décès de participants sont comptabilisés lorsque les demandes de remboursement sont déposées par les participants ou, dans le cas du décès de participants, lorsqu'il a été déterminé qu'aucune rente n'est payable au conjoint.

x) Transferts

Les montants reçus ou transférés en vertu d'ententes de transférabilité sont comptabilisés lorsque les demandes de transfert sont déposées par les participants et que les montants sont établis par les actuaires des parties concernées.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

xi) Conversion des devises

Le régime de retraite utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif ainsi que les placements sont convertis au cours à la date de fin d'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis au cours en vigueur à la date où ils sont constatés. Les gains et les pertes de change sur les placements sont inclus à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste « Variations de la juste valeur des placements ».

xii) Immobilisations corporelles

Le mobilier, l'équipement et les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes correspondant à la durée de vie utile de ces biens. Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée initiale du bail.

xiii) Impôts sur le revenu

Le régime de retraite est une fiducie de pension enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté d'impôts.

xiv) Juste valeur des placements

Les placements sont regroupés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie classe les placements en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs financiers identiques;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif concerné soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : données relatives à l'actif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau de hiérarchie au sein duquel les placements ont été classés est déterminé d'après le niveau des données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Les placements sont présentés à leur juste valeur de la façon suivante :

- Les effets commerciaux sont présentés au coût, ce qui correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- Les obligations sont évaluées en fonction des cours moyens de clôture. Leur valeur estimative est calculée au moyen de flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les cours moyens ne sont pas disponibles;
- Les actions sont évaluées selon le cours à la clôture des marchés boursiers;
- La juste valeur des fonds de couverture, des unités de fonds communs d'obligations, d'actions, hypothécaires et immobiliers, est déterminée à partir de la valeur de l'actif net soumise par chacun des gestionnaires et administrateurs de ces fonds;
- Les prêts hypothécaires sont composés de titres de longue durée dont le taux d'intérêt est ajusté annuellement selon l'indice canadien des prix à la consommation. Compte tenu des taux à court terme appliqués sur ces prêts, leur juste valeur est considérée comme équivalente à leur valeur en capital;
- La juste valeur estimative des sociétés en commandite présentée dans les placements privés et immobiliers est déterminée à partir de techniques d'évaluation appropriées et des meilleures estimations soumises par chacun des gestionnaires et administrateurs de ces placements;
- Les contrats à terme n'ont aucun coût à la date de fin d'exercice puisqu'ils font l'objet d'une réalisation quotidienne. La juste valeur des contrats sur devises est établie en fonction de leur valeur de liquidation à la fin de l'exercice financier;
- Les achats et ventes des placements et de contrats sur produits dérivés sont comptabilisés à la date de l'opération de la transaction (la date à laquelle les risques et les avantages importants ont été transférés).

4 - PLACEMENTS

Conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec, le Comité de retraite s'est doté d'un *Énoncé de la politique de placement* qui doit être vu comme l'expression des principales stratégies et règles que le Comité de retraite s'est fixées pour la gestion de l'actif et du capital. Cet Énoncé doit être revu minimalement tous les cinq ans.

Le Comité de retraite s'est fixé deux principaux objectifs en ce qui concerne le rendement à obtenir de la Caisse. Le premier est que l'actif du Régime soit suffisant pour assurer le versement des rentes de retraite promises incluant la pleine indexation des rentes pour le service rendu à compter de 2005. Le second est que ce rendement permette de stabiliser le taux de cotisation ou minimise la probabilité de devoir l'augmenter et, si ce taux devait malgré tout être augmenté, qu'il minimise l'amplitude de l'augmentation nécessaire.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Gestion des risques

Le risque est défini comme la probabilité de ne pas atteindre les objectifs poursuivis et l'ampleur des conséquences, le cas échéant. Les risques suivants ont été définis et les mesures suivantes ont été prises pour réduire cette probabilité :

Crédit

Risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les titres de marché monétaire doivent avoir une cote de crédit minimale à l'achat de R1. Aussi, les actifs du Régime sont limités à un certain pourcentage dans des obligations de pays émergents et dans des obligations corporatives de pays développés dont la cote de crédit est inférieure à un seuil déterminé.

De plus, les mandats de gestion externe prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des obligations qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne et dans des titres adossés à des actifs ou garantis par des créances.

L'ensemble des actifs financiers soumis à ce risque représente 1 248 478 000 \$ (1 081 233 000 \$ en 2013) et est composé des effets commerciaux, des obligations, des prêts hypothécaires et des créances.

Devises

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

En général, le risque de change relatif à des placements étrangers n'est pas couvert en ce qui concerne l'équité, mais est couvert en ce qui concerne le revenu fixe. La couverture du risque de change relatif à des placements étrangers qui peuvent être constitués d'équité et de revenu fixe est laissée à la discrétion du Comité de placement.

Le risque de change peut également être géré de manière discrétionnaire par un gestionnaire qui offre ce service et dispose de l'expertise nécessaire. De plus, le Secrétariat peut recommander au Comité de placement de couvrir une partie ou la totalité de l'exposition à une ou à un panier de devises.

Le risque de change est également contrôlé au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des actions étrangères et des placements alternatifs.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Liquidité

Risque qu'il soit impossible de vendre un titre au moment désiré ou risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

Des placements peu liquides sont surtout détenus en raison de leurs attraits aux plans du rendement anticipé, de l'appariement actif/passif ou de la diversification.

La liquidité est favorisée au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des placements alternatifs et des fonds de couverture.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance à moins de un an.

Taux d'intérêt

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du Régime. Les obligations au titre du Régime sont exposées aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Au 31 décembre 2014, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, toute augmentation de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 11,6 % ou 423 651 000 \$ (11,8 % ou 403 800 000 \$ en 2013) des obligations au titre du Régime selon la pleine indexation, et toute diminution de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 15,2 % ou 554 610 000 \$ (15,2 % ou 521 500 000 \$ en 2013) des obligations au titre du Régime selon la pleine indexation.

Tout mouvement des taux d'intérêt de 1 % aurait un effet inverse de 8,86 % sur la valeur du portefeuille obligataire et des hypothèques non indexées, soit environ 95 523 000 \$ (8,41 % soit environ 77 280 000 \$ en 2013).

Le taux d'intérêt courant (revenu du coupon/valeur comptable) sur le portefeuille obligataire canadien est de 3,61 % au 31 décembre 2014 (3,97 % au 31 décembre 2013).

Prix sur indices boursiers

Risque que la juste valeur des titres boursiers fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Appariement

Les actifs du Régime sont choisis de manière à favoriser un appariement entre la valeur de l'actif et du passif sur base de capitalisation.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Diversification

La diversification entre les catégories d'actif est obtenue à l'aide de dispositions relatives à la répartition des actifs et à un portefeuille de référence. En général, les dispositions prévoient que :

- Les obligations sont diversifiées par échéance et celles qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne sont également diversifiées par émetteur. Le portefeuille obligataire peut également être diversifié en détenant des hypothèques et des titres garantis par des créances;
- Les actions canadiennes et étrangères sont diversifiées par titre et par secteur économique. Les actions étrangères sont également diversifiées géographiquement;
- Les placements immobiliers sont diversifiés par stratégie, par type d'immeuble et sur une base géographique.
- Le portefeuille de placements privés est diversifié par stratégie, par secteur économique et par région géographique. Ce portefeuille peut également être diversifié par des placements dans des propriétés dont le produit des ressources naturelles est exploité;
- Le portefeuille de commodités est diversifié en investissant dans des contrats à terme couvrant plusieurs secteurs;
- Les fonds de couverture sont diversifiés par stratégie;
- Les sources de valeur ajoutée sont diversifiées;
- Les produits de gestion qui tendent à mieux protéger le capital dans un environnement de marché baissier sont favorisés.

D'autres risques de diversification, de crédit, de devises, de liquidité et de taux d'intérêt sont décrits, lorsque pertinents, dans chacune des catégories d'actif de la présente note.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

4a. Obligations et fonds d'obligations

	2014		2013	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Obligations et fonds d'obligations canadiennes	910 622	950 159	817 001	795 632
Fonds d'obligations étrangères	82 204	90 100	82 204	82 245
	992 826	1 040 259	899 205	877 877
Obligations canadiennes et fonds d'obligations canadiennes présentés dans le poste « Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme »	(55 325)	(55 520)	(54 474)	(54 479)
	937 501	984 739	844 731	823 398

4a.i) Obligations et fonds d'obligations canadiennes (28,1 % de l'actif net)

	FTSE TMX		2014		2013	
	Canada (60,0 %) univers (40,0 %) long terme	% de la catégorie	Obligations	Fonds d'obligations	Juste valeur	Juste valeur
	%	%	\$	\$	\$	\$
Fédérales	32,9	19,7	96 743	90 813	187 556	197 913
Provinciales et garanties	38,6	48,1	298 521	158 082	456 603	324 816
Municipales	2,0	0,1	897		897	851
Sociétés	26,5	31,5	115 471	183 860	299 331	246 592
Encaisse nette		0,6		5 772	5 772	25 460
	100,0	100,0	511 632	438 527	950 159	795 632

L'échéance des obligations se détaille ainsi :

	De 0 à 5 ans		De 6 à 10 ans		11 ans et plus		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fédérales	63 200	51 047	19 464	27 647	14 079	31 115	96 743	109 809
Provinciales et garanties	21 483	21 709	45 785	35 757	231 253	145 898	298 521	203 364
Municipales			897	851			897	851
Sociétés	40 724	42 858	36 387	18 786	38 360	38 852	115 471	100 496
	125 407	115 614	102 533	83 041	283 692	215 865	511 632	414 520

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Le Régime de retraite de l'Université du Québec détient des participations dans des fonds communs obligataires. L'échéance des portefeuilles correspondant à la participation du Régime dans ces fonds communs se détaille comme suit :

	De 0 à 5 ans		De 6 à 10 ans		11 ans et plus		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fédérales	16 993	6 587	1 665	13 907	72 155	67 610	90 813	88 104
Provinciales et garanties	1 589	833	30 734	18 011	125 759	102 608	158 082	121 452
Municipales								
Sociétés	71 796	60 497	69 954	61 158	42 110	24 441	183 860	146 096
Encaisse nette et produits dérivés	5 772	25 460					5 772	25 460
	96 150	93 377	102 353	93 076	240 024	194 659	438 527	381 112

4a.ii) Fonds d'obligations étrangères (2,7 % de l'actif net)

	% de la catégorie %	2014	2013
		Juste valeur \$	Juste valeur \$
Obligations			
Amérique latine et Caraïbes			
Brésil	11,5	10 358	7 667
Autres pays (15) (13 en 2013)	22,8	20 514	18 875
Europe			
Autres pays (9) (12 en 2013)	16,8	15 173	19 801
Pacifique/Asie			
Indonésie	8,2	7 351	5 947
Malaisie	6,5	5 841	3 019
Autres pays (11) (10 en 2013)	9,5	8 586	12 293
Afrique/Proche et Moyen-Orient			
Turquie	6,5	5 892	5 792
Autres pays (10) (7 en 2013)	9,8	8 812	7 206
Encaisse			
États-Unis	8,4	7 573	1 645
	100,0	90 100	82 245

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

4b. Actions et fonds d'actions

La plupart des actions détenues par le Régime sont négociées sur des marchés reconnus et organisés.

	2014		2013	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actions canadiennes	350 719	495 669	418 575	567 003
Actions et fonds d'actions étrangères	733 860	836 703	532 331	645 761
	1 084 579	1 332 372	950 906	1 212 764

Sans la prise en compte du fait que le Régime effectue une gestion active, tout mouvement de l'indice boursier canadien TSX et de l'indice boursier mondial MSCI ACWI ex-Canada de 1 % aurait respectivement un effet de 4 957 000 \$ (5 670 000 \$ en 2013) et de 8 367 000 \$ (6 458 000 \$ en 2013) sur l'augmentation (diminution) totale de l'actif net disponible pour le service des prestations.

4b.i) Actions canadiennes (14,6 % de l'actif net)

	S&P/TSX	% de la catégorie	2014	2013
			Juste valeur	Juste valeur
	%	%	\$	\$
Énergie	22,0	15,3	76 005	108 556
Services financiers	35,7	25,7	127 476	152 319
Services de télécommunications	4,9	5,8	28 727	34 567
Consommation discrétionnaire	6,4	16,0	79 392	87 414
Produits industriels	8,7	14,6	72 454	65 265
Matières premières	10,6	10,7	52 871	59 572
Consommation – produits de base	3,7	7,5	37 244	32 449
Technologies de l'information	2,3	3,4	16 595	20 299
Services publics	2,2	0,6	3 167	6 562
Soins de santé	3,5	0,4	1 738	
	100,0	100,0	495 669	567 003

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

4b.ii) Actions et fonds d'actions étrangères (21,1 % de l'actif net)

	% de la catégorie %	Fonds		2014	2013
		Actions	d'actions	Juste valeur	Juste valeur
		\$	\$	\$	\$
Amérique					
États-Unis	34,2	47 513	238 444	285 957	164 722
Autres pays (5) (7 en 2013)	10,3		86 416	86 416	52 027
Europe					
Royaume-Uni	8,4	28 882	41 595	70 477	71 875
Autres pays (14) (20 en 2013)	18,1	61 889	89 326	151 214	153 447
Pacifique/Asie					
Chine	5,5		46 258	46 258	32 956
Japon	9,8	32 603	49 458	82 061	68 459
Autres pays (8) (12 en 2013)	11,5	16 619	79 083	95 702	91 717
Afrique/Proche et Moyen-Orient					
3 pays (4 en 2013)	2,2	2 292	16 326	18 618	10 558
	100,0	189 798	646 906	836 703	645 761

4c. Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme

	2014		2013	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
S&P 500	157 972	158 014	166 172	166 659
DJ-UBS	66 578	69 382	73 524	75 824
	224 550	227 396	239 696	242 483

4c.i) S&P 500 (4,7 % de l'actif net)

Le Régime détient, au 31 décembre 2014, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite LIBOR d'une durée de trois mois pour une valeur d'engagements de 157 964 000 \$ (166 373 000 \$ en 2013) sur l'indice S&P 500.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	2014			2013		
	% de la catégorie	Coût	Juste valeur	% de la catégorie	Coût	Juste valeur
	%	\$	\$	%	\$	\$
Encaisse nette et dépôts sur marges	(0,9)	1 068	(1 366)	0,6	2 899	939
Effets commerciaux	25,0	39 426	39 426	25,8	43 034	43 034
Fond hypothécaire	2,3	3 590	3 596	2,1	3 591	3 492
Obligations et fonds d'obligations canadiennes	35,1	55 326	55 520	32,7	54 474	54 479
Fonds de fonds de couverture	38,5	58 562	60 838	38,8	62 174	64 715
	100,0	157 972	158 014	100,0	166 172	166 659

4c.ii) DJ-UBS (2,0 % de l'actif net)

Le Régime détient, au 31 décembre 2014, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite correspondant aux bons du Trésor américains d'une durée variant de un à trente-six mois pour une valeur d'engagements de 69 309 000 \$ (75 893 000 \$ en 2013) sur l'indice DJ-UBS.

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	2014			2013		
	% de la catégorie	Coût	Juste valeur	% de la catégorie	Coût	Juste valeur
	%	\$	\$	%	\$	\$
Encaisse nette et dépôts sur les marges	13,7	8 674	9 534	21,0	15 045	15 707
Effets commerciaux	86,3	57 904	59 848	79,0	58 479	60 117
	100,0	66 578	69 382	100,0	73 524	75 824

4d. Fonds et prêts hypothécaires (1,5 % de l'actif net)

	2014		2013	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Fonds hypothécaires	27 327	27 842	24 219	24 083
Prêts hypothécaires	23 617	23 617	26 054	26 054
	50 944	51 459	50 273	50 137

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Les prêts hypothécaires sont utilisés aux fins d'immunisation d'une partie du passif des membres retraités. Ces prêts, dont le rendement est indexé à l'inflation, ont été consentis à des coopératives d'habitation qui sont réparties à travers le Québec et l'Ontario. Elles sont subventionnées par le gouvernement du Canada et les prêts hypothécaires sont garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

4e. Placements privés (10,7 % de l'actif net)

Les sociétés en commandite et les fonds de placement privés composant les placements privés se répartissent ainsi :

	2014				2013			
	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Sociétés et fonds canadiens	225 120	166 051	128 679	163 541	192 147	153 449	114 472	140 993
Sociétés et fonds étrangers	157 339	113 177	78 044	75 143	143 569	105 719	74 444	60 095
Sociétés en propriété exclusive			120 684	122 757			116 302	127 810
	382 459	279 228	327 407	361 441	335 716	259 168	305 218	328 898

De par leur nature, les placements privés détenus par les sociétés en commandite dans lesquelles le Régime détient une participation ne sont pas négociés sur des marchés organisés. Conséquemment, les justes valeurs de ces placements sont évaluées périodiquement.

4e.i) Placements privés – Sociétés en propriété exclusive (3,6 % de l'actif net)

	2014		2013	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
6714919 Canada limitée	32 098	30 668	32 097	40 986
4417925 Canada inc.	22 234	7 277	22 233	13 217
6982620 Canada inc.	17 311	23 359	15 413	19 567
4491149 Canada inc.	17 175	25 447	17 174	21 996
7506317 Canada inc.	18 894	22 144	16 827	18 986
8216339 Canada inc.	12 960	13 862	12 558	13 058
9112553 Canada inc.	12			
	120 684	122 757	116 302	127 810

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Ces sociétés détiennent des actions de sociétés privées, des fonds de placements privés, des fonds d'obligations et des fonds de concession.

4f. Placements libellés en devises étrangères

Les placements libellés en devises étrangères se répartissent ainsi, avant et après la répartition des titres détenus indirectement par l'entremise des fonds communs et des sociétés en commandite :

	2014			2013
	Détenus directement	Détenus indirectement	Juste valeur totale	Juste valeur totale
	\$	\$	\$	\$
Devises				
Dollar américain	367 923	340 978	708 901	550 015
Dollar Hong Kong	5 583	44 582	50 165	57 669
Euro	51 583	96 880	148 463	157 052
Livre sterling	27 836	40 945	68 781	73 144
Yen	32 861	41 580	74 441	52 610
Autres devises (29) (31 en 2013)	37 420	179 454	216 874	198 836
	523 206	744 419	1 267 625	1 089 326

Afin de gérer certains risques de devises, le Régime et certains de ses gestionnaires détiennent des contrats sur devises. Le tableau ci-après détaille les engagements d'achat (vente) liés aux contrats au 31 décembre 2014.

	Devise	Échéance	Nominale	Taux	2014	Nominale	Taux	2013
					Juste valeur			Juste valeur
					\$			\$
Obligations	USD	janv-15	(27 000)	1,1660	193	(34 000)	1,0579	(172)
	USD	janv-15	(107)	1,1200	(4)	(583)	1,0500	(8)
	USD	janv-15	(1 560)	1,1200	(60)	(326)	1,0462	(5)
	USD	janv-15	1 056	1,1290	31	(339)	1,0562	(2)
	USD	janv-15	305	1,1322	8	(366)	1,0660	1
	USD	janv-15	306	1,1316	8	(384)	1,0615	(1)
	USD	mars-15	(7 958)	1,1451	(119)	(8 093)	1,0617	(22)
	AUD					(1 534)	0,9662	28
			Variant de 1,1200			Variant de 1,0462		
Globalement	USD		(34 958)	à 1,1660	57	(44 091)	à 1,0660	(209)
	AUD					(1 534)	0,9662	28

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Tout mouvement de 1 % du dollar canadien aurait les effets suivants sur les placements libellés en devises étrangères et sur l'augmentation totale de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2014 :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Devises		
Dollar américain	6 683	5 033
Dollar Hong Kong	502	577
Euro	1 485	1 571
Livre sterling	688	731
Yen	744	526
Autres devises	2 169	1 974

4g. Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

				<u>2014</u>
	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Effets commerciaux		32 456		32 456
Obligations et fonds d'obligations		982 686	2 053	984 739
Actions et fonds d'actions	1 331 849	523		1 332 372
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	41 065	93 794	92 537	227 396
Fonds et prêts hypothécaires	27 842		23 617	51 459
Fonds de couverture	60 684		38 273	98 957
Placements privés	200		361 241	361 441
Placements immobiliers			252 357	252 357
Encaisse détenue à des fins de placements	18 400	193		18 593
Encaisse	10 668			10 668
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres	460			460
	<u>1 491 168</u>	<u>1 109 652</u>	<u>770 078</u>	<u>3 370 898</u>
Passif				
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres		<u>460</u>		<u>460</u>

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

				2013
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Effets commerciaux		29 003		29 003
Obligations et fonds d'obligations		817 489	5 909	823 398
Actions et fonds d'actions	1 212 758		6	1 212 764
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	29 410	113 158	99 915	242 483
Fonds et prêts hypothécaires	24 083		26 054	50 137
Fonds de couverture	58 257		51 092	109 349
Placements privés			328 898	328 898
Placements immobiliers			232 503	232 503
Encaisse détenue à des fins de placements	14 571	(172)		14 399
Encaisse	9 407			9 407
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres	2 046			2 046
	<u>1 350 532</u>	<u>959 478</u>	<u>744 377</u>	<u>3 054 387</u>
				2013
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Passif				
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres		2 046		2 046

Au cours des exercices se terminant les 31 décembre 2014 et 2013, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1, 2 et 3.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

						2014
	Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) compta- bilisés en résultats	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations et fonds d'obligations	5 909	(5)		(3 851)	2 053	
Actions et fonds d'actions	6			(6)		
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	99 915	4 062	97 726	(109 166)	92 537	2 276
Fonds et prêts hypothécaires	26 054			(2 437)	23 617	
Fonds de couverture	51 092	3 781	34 854	(51 454)	38 273	2 905
Placements privés	328 898	134	52 374	(20 165)	361 241	33 834
Placements immobiliers	232 503	14 262	35 026	(29 434)	252 357	80 247
	<u>744 377</u>	<u>22 234</u>	<u>219 980</u>	<u>(216 513)</u>	<u>770 078</u>	<u>119 262</u>

						2013
	Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) compt- abilisés en résultats	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations et fonds d'obligations	1 987	177	5 646	(1 901)	5 909	186
Actions et fonds d'actions	210	(19)	6	(191)	6	
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	81 544	7 071	38 200	(26 900)	99 915	2 541
Fonds et prêts hypothécaires	28 248			(2 194)	26 054	
Fonds de couverture	40 844	5 150	27 054	(21 956)	51 092	3 662
Placements privés	273 470	27 272	45 465	(17 309)	328 898	23 681
Placements immobiliers	192 667	22 815	17 059	(38)	232 503	69 928
	<u>618 970</u>	<u>62 466</u>	<u>133 430</u>	<u>(70 489)</u>	<u>744 377</u>	<u>99 998</u>

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

5 - PRÊTS DE TITRES

Les transactions conclues aux 31 décembre 2014 et 2013 relativement aux opérations de prêts de titres se résument comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Prêts de titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	210 667	202 451
Contreparties reçues		
Titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	214 530	204 454
Espèces	460	2 046

Le Régime a constaté un passif équivalant aux contreparties en espèces totalisant 460 000 \$ (2 046 000 \$ en 2013) au poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Si ces espèces ne sont pas remboursées, la contrepartie conservera les titres prêtés donnés en garantie.

Les contreparties reçues peuvent être réalisées dans l'éventualité où le courtier ne remet pas, à la date d'échéance, les titres prêtés.

6 - OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Le cabinet d'actuaire Mercer a établi la valeur actuarielle des prestations constituées aux 31 décembre 2014 et 2013 sur la base de la revue de la situation financière à cette date comme il est prévu à la section 23 du règlement du Régime.

La valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation a été déterminée au moyen des hypothèses les plus probables selon la méthode de projection des prestations pour les services accumulés jusqu'à maintenant. Les écarts entre les résultats obtenus selon la méthode précitée et ceux obtenus selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (méthode requise en vertu du chapitre 4600 du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* sont non significatifs.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	%	%
Rendement de l'actif ⁽¹⁾	5,90	6,00
Augmentation des échelles salariales	2,50	2,50
Pleine indexation des rentes	2,00	2,00

(1) Le rendement de l'actif présenté est net de tous les frais d'administration, de gestion et inclut une provision pour écart défavorable.

En plus de l'augmentation des échelles, les augmentations salariales considérées dans l'évaluation tiennent compte de la progression dans l'échelle en fonction de l'âge atteint.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

6 - OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE (suite)

Toutefois, le taux d'indexation des rentes et les augmentations salariales pour l'année suivant la date d'évaluation étant connus, ceux-ci sont utilisés à la place des hypothèses à long terme.

Les hypothèses suivantes ont donc été utilisées :

	Au 31 décembre 2014 pour l'année 2015	Au 31 décembre 2013 pour l'année 2014
Augmentations de salaire en plus de l'échelle de salaires	1,25 % par année	2,5 % par année
Pleine indexation des rentes	1,80 %	0,90 %

7 - ACTIVITÉS DE PLACEMENTS

Les revenus (dépendances) et variations de la juste valeur des placements se détaillent ainsi :

	Revenus		Variations de la juste valeur des placements		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse, effets commerciaux	431	277	94	(26)	525	251
Obligations et fonds d'obligations	33 354	29 538	77 125	(43 404)	110 479	(13 866)
Actions et fonds d'actions	34 267	33 522	102 112	250 391	136 379	283 913
Actifs déposés en contrepartie et contrats à terme	15 979	42 209	3 320	12 298	19 299	54 507
Fonds et prêts hypothécaires	2 471	2 753	664	(495)	3 135	2 258
Fonds de couverture	769	1 556	4 225	9 250	4 994	10 806
Placements privés	34 243	18 459	2 320	28 979	36 563	47 438
Placements immobiliers	5 058	7 227	19 002	22 828	24 060	30 055
Gestion de devises			(2 461)	(1 384)	(2 461)	(1 384)
Fluctuation des taux de change	(391)	70	11 856	(4 457)	11 465	(4 387)
Autres revenus de placements	348	488			348	488
	126 529	136 099	218 257	273 980	344 786	410 079

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

8 - COTISATIONS

	2014	2013
	\$	\$
Membres		
Cotisations de l'année courante	55 639	53 588
Ajustements d'années antérieures	178	237
Rachats d'années de service	1 616	2 749
Cotisations additionnelles	584	434
	58 017	57 008
Employeurs		
Cotisations de l'année courante	55 639	53 588
Ajustements d'années antérieures	186	243
Rachats d'années de service	583	836
	56 408	54 667

9 - FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration se détaillent ainsi :

	Placements		Administration du règlement		Administration générale		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires, avantages sociaux et formation	798	825	1 062	1 014	1 043	1 736	2 903	3 575
Déplacements et réunions	47	50	29	31	78	20	154	101
Dépenses d'exploitation	123	128	256	290	268	222	647	640
Frais externes	97	98	12	12	188	121	297	231
Honoraires des actuaires			235	534			235	534
Honoraires des auditeurs	43	40					43	40
Autres dépenses	25	26	56	61	53	45	134	132
	1 133	1 167	1 650	1 942	1 630	2 144	4 413	5 253

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

10 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le Régime définit son capital comme étant l'excédent (le déficit) de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport aux obligations au titre des prestations de retraite.

Les objectifs du Régime en matière de gestion du capital sont, entre autres, d'investir les actifs sous gestion selon la politique de placement en vigueur (note 4), et ce, tout en maintenant des niveaux suffisants de liquidités afin d'acquitter ses obligations courantes. De plus, le Régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme.

Le Régime est soumis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* qui exige qu'un régime de retraite du secteur universitaire dépose une évaluation actuarielle visant à déterminer la situation de capitalisation du régime de retraite au plus tard à la date de la dernière fin d'exercice financier du régime se situant dans les 3 ans qui suivent la date de la dernière évaluation actuarielle complète du régime.

L'évaluation actuarielle complète la plus récente a été effectuée au 31 décembre 2013 et a été enregistrée auprès de la Régie des rentes du Québec et de l'Agence du Revenu du Canada le 24 septembre 2014. Un rapport amendé a été déposé le 31 mars 2015 auprès de ces mêmes administrations. La prochaine évaluation actuarielle complète doit être effectuée au plus tard en date du 31 décembre 2016.

En vertu du règlement du Régime, les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation fixé par le Comité de retraite depuis le 1er juin 2010 est de 10,8 %. Ce taux, appliqué au traitement du participant duquel on déduit 25 % pour la partie qui est inférieure au maximum des gains admissibles au sens du Régime des rentes du Québec, détermine la cotisation de chacune des parties. Au 1er janvier 2015, le taux de cotisation a été augmenté à 12,7 % du traitement ajusté.

La valeur actuarielle de l'actif du Régime servant à déterminer la situation financière selon l'approche de capitalisation est fondée sur la juste valeur des placements ajustée pour tenir compte des montants à payer et à recevoir du Régime. La valeur actuarielle du passif du Régime et les cotisations pour services courants selon l'approche de capitalisation ont été calculées en utilisant la méthode de projection des prestations pour les services accumulés jusqu'à maintenant.

Le déficit de la valeur marchande de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation s'établit comme suit à la suite des travaux effectués par Mercer :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Valeur marchande de l'actif net disponible pour le service des prestations	3 385 626	3 065 888
Valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation	3 644 969	3 432 388
Déficit de la valeur marchande de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation	<u>(259 343)</u>	<u>(366 500)</u>

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

11 - RÉSERVE POUR INDEXATION

La réserve pour indexation est tributaire de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation déterminée en fonction de la revue de la situation financière, comme il est prévu à la section 23 du règlement du Régime.

Au 31 décembre 2014, la réserve cumulative nécessaire pour la pleine indexation est de 197 969 000 \$ (171 596 000 \$ au 31 décembre 2013). Cette réserve pour indexation couvre l'écart entre la pleine indexation et celle prévue par le Régime pour tous les membres et bénéficiaires pour le service depuis le 1er janvier 2005. Le manque à gagner afin de combler la réserve pour indexation s'établit de la façon suivante :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Coût cumulatif de la réserve pour la pleine indexation		
Solde au début	171 596	146 086
Intérêts cumulés	10 789	9 246
Coût de l'exercice	16 437	16 042
Perte (gain) d'expérience	(853)	222
Solde à la fin	197 969	171 596
Réserve pour indexation, le moins élevé de : (sans être inférieur à 0 \$ et excéder b))	-	-
a) Excédent de :		
Valeur marchande de l'actif net disponible pour le service des prestations	3 385 626	3 065 888
Valeur actuarielle des prestations constituées selon l'indexation prévue au Régime	3 447 000	3 260 792
	(61 374)	(194 904)
b) Coût cumulatif de la réserve pour la pleine indexation	197 969	171 596
Conciliation des déficits		
Insuffisance cumulative de la réserve pour indexation	197 969	171 596
Déficit de la valeur marchande de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon l'indexation prévue au Régime	61 374	194 904
Déficit de la valeur marchande de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation	259 343	366 500

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

(tableaux en milliers de dollars)

12 - ENGAGEMENTS

Le Régime loue ses bureaux en vertu d'un bail qui doit venir à échéance le 30 novembre 2024.

Les loyers futurs de base comprennent les paiements suivants :

	\$
2015	225
2016	225
2017	225
2018	225
2019	226
2020 et suivantes	1 155
	<u>2 281</u>

13 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Comités et partenaires

(au 31 décembre 2014)

COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE

Membres désignés par les corporations des établissements de l'Université du Québec :

Claude Arbour, INRS
Mario Beauséjour, ÉTS
Luc Boisvert, UQAT
Louise Boucher, TÉLUQ
Martin Côté, UQAC
André Dorion, UQAM
Yves Dupont, UQO
Olivier Malo, UQTR
André G. Roy, UQ
Marjolaine Viel, UQAR
Vacant, ENAP

Membres désignés par les employés des établissements de l'Université du Québec :

Claire Bouchard, UQAM
Pierrette Doré, UQAT
Louis Dufresne, ÉTS
Bernard Gaucher, UQTR
Jean-Yves Lajoie, UQAR
Nicolas Le Berre, INRS
Serge Potvin, UQAC
Alberto Poulin, TÉLUQ
Martin Roch, ENAP
Antoine Shaneen, UQO
Zaki Taboubi, UQ

Membres nommés par l'Assemblée des gouverneurs :

Claude Maheu
Clément Roberge

Membre indépendant nommé par le Comité de retraite :

Michel Turcotte

Membres nommés en Assemblée annuelle

François Arsenault
UQTR - Membre nommé par les participants actifs (votant)

Guy Bertrand
Membre nommé par les retraités et bénéficiaires (non-votant)

Matthieu Dufour
UQAM - Membre nommé par les participants actifs (non-votant)

Gaétan Naud
Membre nommé par les retraités et bénéficiaires (non-votant)

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Claire Bouchard
André Dorion
Bernard Gaucher, vice-président
André G. Roy, président
Antoine Shaneen
Marjolaine Viel

MEMBRES DU COMITÉ DE PLACEMENT

Luc Boisvert
Robert Ciamarro
Martin Côté
Matthieu Dufour, président
Michel Lemieux
Serge Potvin
Clément Roberge
Zaki Taboubi

MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Raynald Bédard
Louise Boucher
Louis Chantal
Pierrette Doré
Yves Dupont
Martin Roch, président

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Magalie Jutras
Nicolas LeBerre
Olivier Malo
Allison Marchildon
Jacques Plamondon, président

PARTICIPANTS AU COMITÉ DES USAGERS

Jean-François Bégin, UQAT
Martine Bernard, INRS
Anik Bertrand, FPPU
Lucie Bilodeau, ENAP
Julie Blais, RRUQ
Fabienne Boutin, INRS
Michèle Breton, TÉLUQ
Sylvie Brouillette, MUSÉE
Johanne Coulombe, ÉNAP
Luc Dessureault, UQAM, Président
Lucie Dubé, UQTR
Ginette Duperreault, SCFP – local 1800
Louise Fillion, UQAC
Caroline Foster, TÉLUQ
Marcelle Gagnon, UQAT
Martine Gaudreault, UQO
Anne Giguère, SPPUQAR
Annie Girard, UQTR
Isabelle Jean, UQAR
Denis Lacroix, ETS
Julie LeBel, RRUQ
Line L'Espérance, UQO
Sandra Martin, FUQTR
Joanne Morneau, ETS
Jacinthe Normand, UQ
Danièle Parent, UQAC
Chantal Racine, SIUQ
Manon Rochefort, PUQ
Sylvie Ross, UQAR
Luc Rouleau, OUI
Charles Sleighter, SPUQTR
Sandra Thiffault, SPPUQTR

Fédération des retraités de l'Université du Québec

APRÈS L'UQAM

Association du personnel retraité de l'Université du Québec à Montréal

Site Web: www.apres.uqam.ca

FRANCINE DAVID

196, avenue Léo-Lacombe
Laval (Québec) H7N 3Y2
450-933-6704
david.francine@videotron.ca

APRÈS-INRS

Association des personnes retraitées de l'Institut national de la recherche scientifique

Site Web: www.apres.inrs.ca

RUDOLF BERTRAND

490, rue de la Couronne
Québec (Québec) G1K 9A9
418-654-2642
rudolfb@videotron.ca

APR-UQAM

Association des professeurs et professeurs retraités de l'Université du Québec à Montréal

Site Web: <http://www.unites.uqam.ca/apr/>

MARCEL RAFIE

49, 14^e Rue
Roxboro (Québec) H8Y 1M5
514-653-3554
rafie.marcel@uqam.ca

ARENAP

Association des retraités de l'École nationale d'administration publique

ANDRÉ CHÉNIER

8312, avenue de Vienne
Québec (Québec) G1G 9A9
418-627-2247
andretout9@gmail.com

ARTÉLUQ

Association des retraités de laTÉLUQ

DENISE L'ARCHEVÊQUE

540, rue Valdôme
Québec (Québec) G1G 2X6
418-622-5053
dlarchev@videotron.ca

ARUQAC

Association des retraités de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site Web: www.uqac.ca/aruqac/

GHISLAIN LAFLAMME

2516, rue Fréchette
Jonquière (Québec) G7S 4L9
418-548-9790
ghislain_laflamme@uqac.ca

ARUQAR

Association des retraités de l'Université du Québec à Rimouski

Site Web: <http://www.uqar.ca/aruqar/>

RÉJEAN MARTIN

326, Du Bourgeois
Rimouski (Québec) G5L 7P9
418-722-6245
rmartin.riki@gmail.com

ARUQAT

Association des retraités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

SERGE TESSIER

3482, rang des Cyprès
Rouyn-Noranda (Québec) J9Y 1N9
819-797-5495

ARUQO

Association des retraités de l'Université du Québec en Outaouais

JACQUES-ANDRÉ LEQUIN

1044, chemin Perry
Gatineau (Québec) J9J 3A8
819-684-4937
lequin@videotron.ca

ARUQSS

Association des retraités de l'Université du Québec (siège social)

Site Web: www.uquebec.ca/aruqss

GEORGES ARCAND

1339, avenue Duquet
Québec (Québec) G1S 1A8
418-527-4323
georges.arcand@videotron.ca

ARUQTR

Association des retraités de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Site Web: www.uqtr.ca/asso.retraites

SUZANNE CAMIRAND

608, rue Notre-Dame
Champlain (Québec) G0X 1C0
819-295-3545
suzanne.camirand@uqtr.ca

Principaux conseillers externes

Actuaires:

MERCER (Canada) limitée

Québec

Banque:

Banque Nationale du Canada

Québec

Conseillers juridiques:

Stikeman Elliott

Montréal

Droits de vote:

Groupe Investissement

Responsable inc.

Montréal

Garde de valeurs:

**Fiducie RBC Services aux investis-
seurs et de Trésorerie**

Montréal

Auditeurs externes:

Raymond Chabot Grant Thornton

S.E.N.C.R.L.

Québec

Gestionnaires de portefeuilles

Obligations canadiennes

Canso Investment Counsel Ltd
Richmond Hill, ON

Greystone Managed Investment Inc.
Régina, SK

Phillips Hager & North Investment Mngt Ltd
Vancouver, BC

PIMCO, LLC
Newport Beach, CA

Prêts hypothécaires indexés:

Bona Vista Asset Management Limited
Toronto, ON

First National Financial Corporation
Toronto, ON

Dettes de marchés émergents:

Investec Asset Management
Londres, UK

Actions canadiennes:

Foyston Gordon & Payne Inc.
Toronto, ON

Letko Brosseau & Associés
Montréal, QC

Placements Montrusco Bolton Inc.
Montréal, QC

Actions étrangères:

C.S. McKee LP.
Pittsburgh, PA

Comgest SA
Paris, France

Gestion de placements TD inc.
Toronto, ON

Grantham, Mayo, Van Otterloo & Co, LLC
Boston, MA

Hexavest Inc.
Montréal, QC

Munder Capital Management
Boston, MA

Unigestion SA
Genève, Suisse

Commodités:

Gresham Investment Management, LLC
New-York, NY

Fonds immobiliers:

Bentall Kennedy (Canada) L.P.
Vancouver, BC

Caisse de dépôt et placement du Québec
Montréal, QC

Conumdrum Capital Corporation
Toronto, ON

Global Forest Partners L.P.
Lebanon, NH

Fonds de couverture:

BlackRock Asset Management Canada Ltd
Toronto, ON

HR Stratégies inc.
Montréal, QC

Private Advisors, LLC
Richmond, VA

Placements privés:

Ardian
Paris, France

Caisse de dépôt et placement du Québec
Montréal, QC

IFM Investors
Melbourne, Australie

Journey Energy Inc.
Calgary, AB

Novacap Partenaire Financier
Montréal, QC

Oaktree Capital Management L.P.
Los Angeles, CA

Penfund Management
Toronto, ON

Siparex, Sigefi Private Equity
Lyon, France

Terra Firma Capital Partners Ltd
Londres, UK

Trencap, S.E.C.
Montréal, QC

Wilton Asset Management
Boston, MA

Woodside Management
Redwood Shores, CA

Calendrier des assemblées annuelles 2015

MERCREDI 20 MAI	JEUDI 21 MAI	VENDREDI 22 MAI	LUNDI 25 MAI	MARDI 26 MAI
9 h à 10 h 30	9 h à 10 h 30	9 h à 10 h 30	9 h à 10 h 30	9 h à 10 h 30
<p>UQO 283 Alexandre-Taché, Gatineau Pavillon Alexandre-Taché</p> <p>Salle F-0129 et F-0130</p> <p>Vidéoconférence avec St-Jérôme Salle J-2110</p>	<p>UQAC 555, boul. de l'Université Chicoutimi</p> <p>Salle P0-5000</p>	<p>QUÉBEC (ENAP) 555, boul. Charest Est, Québec</p> <p>Salle 4114</p> <p>Webdiffusion</p>	<p>INRS Campus IAF 531, boul. des Prairies, Laval</p> <p>Salle Pasteur</p>	<p>MONTRÉAL UQAM</p> <p>Salle DS-R510</p>
MERCREDI 20 MAI	JEUDI 21 MAI	VENDREDI 22 MAI	LUNDI 25 MAI	
15 h à 16 h 30	15 h à 16 h 30	14 h à 15 h 30	14 h 30 à 16 h 00	
<p>UQAT 445, boul. de l'Université, Rouyn-Noranda</p> <p>Salle D-418</p> <p>Vidéoconférence avec Val d'Or Salle 3202B</p>	<p>UQAR Campus de Lévis 1595 boul. Alphonse-Desjardins Lévis</p> <p>Salle 2032</p> <p>Vidéoconférence avec Rimouski Salle D-340</p>	<p>UQTR 3351, boul. des Forges, Trois-Rivières Pavillon Ringuet</p> <p>Salle 4020</p>	<p>ETS 1100, rue Notre-Dame Ouest, Montréal</p> <p>Salle A-1160</p>	

Note:

Compte tenu de la consultation de plus en plus fréquente du site Internet du RRUQ et dans un souci de protection de l'environnement, seulement mille copies du rapport annuel sont imprimées.



Régime de retraite de l'Université du Québec

2600, boulevard Laurier, bureau 600
Québec (Québec) G1V 4W1

Téléphone : 418 654-3850

Ligne sans frais : 1 888 236-3677

Télécopieur : 418 654-3854

www.rruq.ca